



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2015**



La Direction

Président :

Maurice Moulin

Directeurs Généraux Délégués :

José Brunet

Sandrine Moulin

Marie Laure Teyssier

Directeur Administratif et Financier :

Benjamin Dorte

Commissaires aux comptes

Titulaires :

SECA FOREZ

représentée par Pierre Gérard

KPMG AUDIT RHONE-ALPES

AUVERGNE

représentée par Guy Villemagne

Suppléants :

Claude STARON

KPMG AUDIT SUD-EST

S.A au capital de 3 690 405,60 €

RCS Le Puy en Velay : 433 122 637

Code Bourse ISIN FR0011033083

Siège social :

ZA de Ville

43 220 Dunières

moulinvest.com

ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

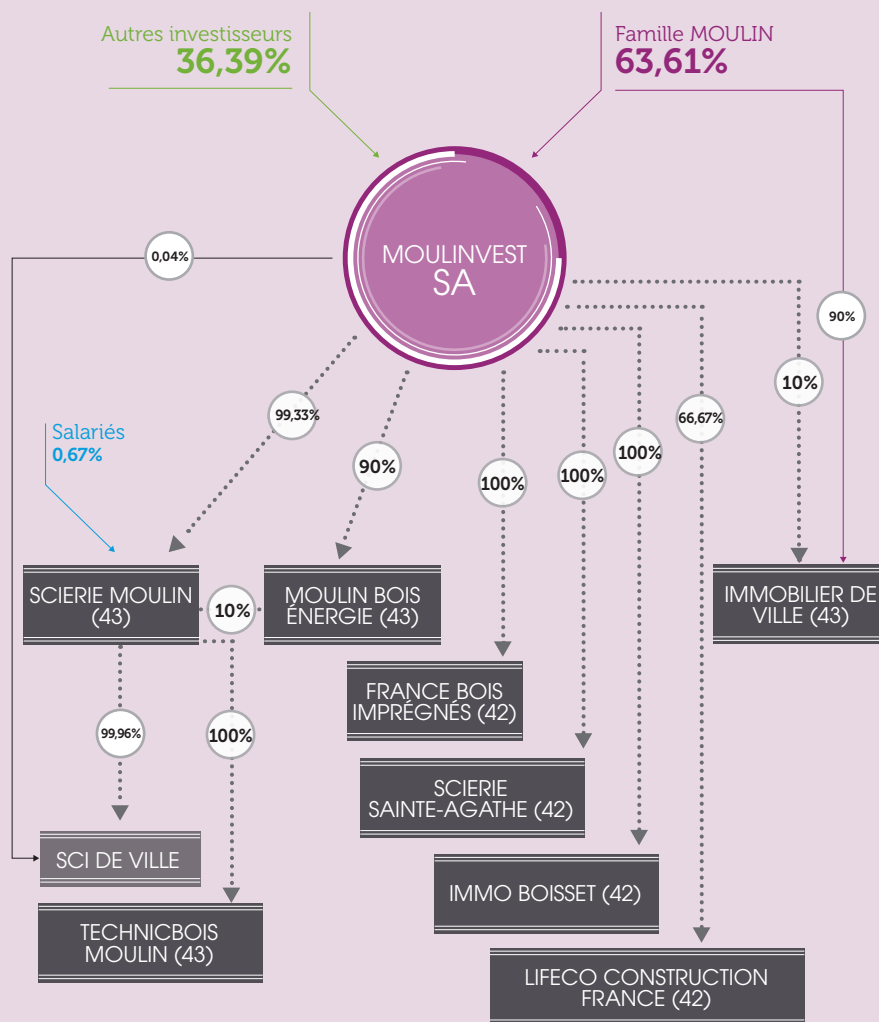
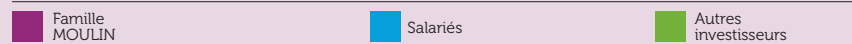
Fait à Dunières, le 3 Décembre 2015

Maurice Moulin
Président

Sommaire

| | |
|--|----|
| Activités de la société et du groupe au cours de l'exercice et perspectives | 6 |
| Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices | 43 |
| Tableau filiales et participations | 44 |
| Présentation détaillée des comptes consolidés du groupe MOULINVEST au 31 août 2015 ... | 45 |
| Présentation détaillée des comptes sociaux Moulinvest au 31 août 2015 | 88 |

ORGANIGRAMME DU GROUPE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/15



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2015



Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social :

DUNIÈRES (Haute-Loire) - Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE MIXTE DU 21 JANVIER 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

Présentation de l'activité de la société et du groupe

I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- Production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- Exploitation forestière, scierie, caisse-rie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 66,67% de la société LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, 99,33 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 99,93 % de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et IMMO BOISSET, ses 6 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reportings mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

II. - Le groupe « MOULINVEST »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec traitement de la matière dans certains cas,
- des murs de bois massifs préfabriqués pour la construction de maisons,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 50% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Plus récemment le Groupe Moulinvest a créé deux nouvelles sociétés et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

Moulinvest devient ainsi le premier acteur français de la filière bois totalement intégré de l'exploitation forestière à l'habitat.

LIFECO CONSTRUCTION FRANCE est une entreprise générale du bâtiment qui propose à ses clients constructeurs et promoteurs immobiliers, un spectre élargi de solutions constructives bois (panneaux bois massif 'CLT' cloués ou collés, ossature) et assure la réalisation de projets clefs en main allant de la conception à la réalisation complète de bâtiments scolaires, agricoles, tertiaires ou de maisons individuelles.

Avec son bureau d'étude intégré et son unité de production basée au cœur du massif forestier d'Auvergne, TECHNIC-

BOIS MOULIN assure la conception, le dimensionnement et la fabrication des solutions bois (assemblage, taillage, charpente).

Le groupe s'est trouvé étendu à la SARL IMMO BOISSET, créée en juillet 2015 avec prise de participation par la SA MOULINVEST pour 100% et consolidée pour la première fois au 31 août 2015.

L'ensemble de ses savoir-faire sont désormais proposés par une équipe commerciale dédiée et permettent au Groupe Moulinvest d'apporter des solutions durables et innovantes à ses clients dans le domaine de la construction bois.

FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance totalement organique de 16,8%. Tous les pôles du Groupe participent à cette croissance.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente désormais 13,3% du chiffre d'affaires total (contre 17,1% en N-1). Cette baisse traduit notamment l'augmentation de la part relative des activités de construction de bâtiments en bois réalisées exclusivement sur le territoire national.

Le groupe poursuit la politique de développement de son pôle Bois Construction (CA +25,9%) qui s'appuie principalement sur les réalisations des sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO, qui représentent un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé.

L'activité Bois Energie progresse également sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au second semestre 2015. Alors que le premier semestre accusait un retard de 8,9%

en comparaison des ventes du premier semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison hivernale ainsi que par un élargissement du portefeuille clients. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le pôle Imprégnation connaît également une progression marquée de ses ventes dynamisées par les prises de parts de marchés auprès des grands donneurs d'ordres français sur le segment des poteaux télécoms et électrification (+14,1%) et les efforts continus pour accroître la notoriété de la gamme d'aménagement extérieur Découvert (+14,6%). Illustration de cette notoriété grandissante, les volumes de ventes de piquets destinés à l'arboriculture ont ainsi été multipliés par 2 sur la période.

Les autres activités du groupe restent globalement stables avec une légère progression (+3,5%) des ventes de bois destinés à la fabrication de palettes.

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en retrait par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur l'exercice 2013-2014 et 48,1% sur le premier semestre 2015).

Le développement de l'activité témoigne d'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché auprès des grandes enseignes de la distribution sur le segment des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur de la gamme Découvert, ainsi que du déploiement des chantiers de construction bois. Ce déploiement commercial engagé dans un contexte de relative hausse des cours des bois sur pieds, s'est accompagné d'un recul de la marge qui n'a pu être compen-

sé par la hausse du volume d'activité du pôle bois énergie (dont le taux de marge brute s'est amélioré à ses bornes de 1,8 point) et les efforts soutenus dans le cadre de la politique d'optimisation de la productivité en 1ère et 2nde transformation.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 et est ainsi équivalent au résultat de 2,9 millions d'euros constaté au 31/08/2014.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIÉTÉ ET AU GROUPE

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de po-

teaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle évolue sur un marché stable.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Les sociétés du groupe TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO réalisent une première année de pleine activité qui confirme une notoriété croissante sur le marché de la construction bois, marché qui, s'il est encore en devenir, offre une relative résistance par rapport au repli globalement constaté sur le marché de la construction en France.

Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. On peut estimer que ce marché restera stable à moyen terme. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en par-

ticulier sur le segment Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande qui s'inscrivent sur le long terme. FRANCE BOIS IMPREGNES souhaite également se positionner comme un acteur de référence sur le marché des piquets en bois destinés à l'arboriculture et à la viticulture auprès des grossistes et distributeurs (notamment en Europe du Sud) qui sont susceptibles de générer des volumes d'achat significatifs. Les volumes de ventes de piquets ont ainsi doublé sur la période. Parallèlement à la vente de piquets, FRANCE BOIS IMPREGNES s'est également lancé dans la commercialisation de solutions équestres (box, barns...) destinées aux particuliers et professionnels. Les premiers retours (notamment dans le cadre de la participation à des salons de renom tel qu'EQUITA LYON) laissent présager d'un potentiel commercial réel.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. Si l'activité était jusqu'alors centrée sur un périmètre régional, de nombreuses opportunités existent sur des marchés dynamiques tels que l'Italie, l'Espagne et la Belgique qui présentent également l'attrait d'une demande relativement standardisée.

Risques environnementaux

• Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

- CTB Cubage des bois ronds par le FCBA
- CTB Sawn Timber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement anti-bleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification NF biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

• Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de

contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

• Le bilan carbone

Le Groupe est une des premières entreprises de la filière bois à avoir fait, sur une base volontaire, un bilan carbone suivant la méthodologie de référence de l'ADEME qui permet à une entreprise de réaliser un diagnostic « effet de serre » de son activité pour hiérarchiser les postes d'émission de gaz à effet de serre et mener ensuite les actions appropriées à la réduction de ces émissions.

Ce bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des activités de la scierie afin d'évaluer l'empreinte carbone.

Pour le Groupe, le bilan carbone est un outil indispensable pour identifier ses marges de manœuvre en matière de réduction d'émission de CO₂. Cette démarche volontariste intègre les 2 types d'émissions de CO₂ de la méthodologie : celles liées aux activités sur lesquelles l'entreprise peut agir directement en son sein (niveau interne) et celles sur lesquelles l'entreprise veut agir directement ou indirectement (niveau intermédiaire et global) comme le transport des marchandises notamment.

Le bilan carbone effectué avait donné une valeur d'émissions annuelles de la scierie atteignant 1458 tonnes équivalent carbone (t eq C) dont 57% dus au fret routier et maritime. Le Groupe avait estimé que les activités de bois énergie, réalisées à côté de la scierie, en évitant le transport des connexes vers l'extérieur devaient permettre des réductions substantielles d'émission de GES (gaz à effet de serre). Le bilan carbone sera actualisé dans le courant de l'exercice 2015-2016.

• Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2015 à hauteur de 851 K€ au titre de ce passif environnemental.

Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé. EDF représente au 31 août 2015 notre premier client.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement et éviter tous risques financiers, le Groupe a mis en place les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement de 2,5 millions d'euros mise en place au cours de

l'exercice vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

| Contribution en % du CA Consolidé | Exercice au 31/08/2015 | Exercice au 31/08/2014 |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------|
| Premier client (EDF) | 11,57% | 11,58% |
| Cinq plus importants clients | 26,13% | 26,17% |
| Dix plus importants clients | 32,97% | 34,45% |

Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés du Groupe sous contrôle de la Direction du Groupe. A titre indicatif, actuellement, le premier fournisseur représente moins de 5% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 30 %. Chaque fournisseur a une périodicité liée à sa sylviculture et on ne peut précisément définir ces répartitions.

| Contribution en % des achats et autres charges externes | Exercice au 31/08/2015 | Exercice au 31/08/2014 |
|---|------------------------|------------------------|
| Premier fournisseur | 3,67% | 3,30% |
| Cinq plus importants fournisseurs | 12,69% | 14,14% |
| Dix plus importants fournisseurs | 18,65% | 22,79% |

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2015 de 20,9 millions d'euros de capitaux propres contre 18,0 M€ au 31 août 2014. Au 31 août 2015, La trésorerie nette de découvert représente 0,5 M€ (0,7 M€ au 31 août 2014) et les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 20,8 M€ (contre 23,3 M€ au 31 août 2014).

Précisons que le groupe a mis en place au cours de l'exercice pour l'une de ses filiales, la Scierie Moulin, un contrat d'affacturage. Le montant net financé au 31 août 2015 est de 1,7 M€.

Le tableau détaillé des emprunts en cours au 31 Août 2015 présenté dans les annexes consolidées montre que les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 20 759 K€ au 31 Août 2015 contre 23 255 K€ au 31 août 2014, la part des crédits-baux étant en diminution à 5 642 K€ contre 6 090 K€ à la clôture de l'exercice précédent.

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013 relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE est assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing ») qui entraient en application à compter de la publication des comptes consolidés du Groupe Moulinvest pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Les ratios sont respectés au 31 août 2015 :

- Le Ratio de levier tel que défini à l'Article « DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 3,234 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le Ratio de Gearing tel que défini à l'Article « DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 1,004 ; et est à un niveau inférieur à : 1,5 ;
- Le montant cumulé des cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice tel que défini à l'article « DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS DU CLIENT – Engagements de ne pas faire » du contrat s'élève à 999 600 euros en valeur nette comptable ; et est à un niveau inférieur à 10% de la valeur brute de son actif immobilisé.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne

pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 46 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

- Un litige oppose la société SCIERIE MOULIN à un organisme bancaire au titre du règlement d'une lettre de change ayant été émise par un tiers sur la SCIERIE MOULIN. Une provision a été maintenue dans les comptes au 31 août 2015 pour 39 K€ ;
- La SCIERIE MOULIN a fait l'objet d'un contrôle fiscal lors de l'exercice N-3. Les conséquences financières du contrôle ont fait l'objet au 31/8/2012, par prudence, de la constitution d'une provision pour impôts d'un montant de 47 k€, provision qui a été reprise, la société ayant obtenu gain de cause au cours de l'exercice ;
- Une provision de 66 K€ a été enregistrée dans les comptes de la société FRANCE BOIS IMPREGNES au titre de litiges qualité ;
- Une provision avait été constituée dans les comptes de la société FRANCE BOIS IMPREGNES au 31/08/2014 pour 143 K€ afin de faire réaliser des travaux de désamiantage d'une toiture suite à un sinistre incendie survenu en février 2014 sur un silo de stockage de sciure sèche sur le site de Boisset-Lès-Montrond et ayant endommagé le bâtiment adjacent. Cette provision a fait l'objet d'une reprise en intégralité sur l'exercice clos le 31/08/2015, les travaux ayant été réalisés.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

L'exercice 2015 a été marqué par une nouvelle phase de croissance de l'ensemble des segments d'activité. Le groupe souhaite poursuivre cette croissance en 2016 tout en visant une amélioration de la rentabilité d'exploitation par :

- L'intensification des efforts engagés en matière d'optimisation et de modernisation des process industriels de 1ère et 2nde transformation ;
- L'adjonction de services et prestations à valeur ajoutée à la gamme des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur Découvert (séchage, rabotage, traitement) ;
- La consolidation des activités génératrices de trésorerie (granulation, poteaux de ligne) ;
- Le développement progressif des activités de construction bois en aval de la chaîne de valeur avec TECHNICBOIS et LIFEKO.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement et a vu sa Qualification Entreprise Innovante récemment renouvelée pour une durée de 3 ans par BPI France.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTROLÉES

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIÈRES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 99,33 % au 31 août 2015 ;

| Scierie Moulin (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|--------------------|--------|--------------------|--------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 23 587,1 | 100,0% | 23 865 | 100,0% |
| Résultat d'exploitation | 131,3 | 0,6% | 95,7 | 0,4% |
| Résultat courant | -80,5 | -0,3% | -82,6 | -0,3% |
| Résultat exceptionnel | -119,5 | -0,5% | 46,8 | 0,2% |
| Résultat net | -199,8 | -0,8% | -35,9 | -0,15% |

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 15,8 % de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 Août 2015, elle a connu une augmentation de son activité (1,18%) avec un chiffre d'affaires de 23 865 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 23 587 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Après retraitement du chiffre d'affaires contributif de l'activité de construction de bâtiments en bois ayant fait l'objet d'un transfert par apport partiel d'actif à la société TECHNICBOIS MOULIN au cours de l'exercice avec effet rétroactif au 1er septembre 2014, nous constatons une hausse de l'activité de 6,2% principalement liée à une progression des volumes de sciages vendus (+9,8%) dans un environnement de marché fortement concurrentiel.

L'évolution relative des prix de vente des sciages et des cours d'achat des bois sur pieds s'est ainsi traduite par une diminution de la marge brute de 2 pts au cours de l'exercice.

Le résultat d'exploitation est de 96 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 131 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -83 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -80 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -36 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -200 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements réalisés se sont élevés à 1 318 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 1 397 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIÈRES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 99,93 % ;

| Moulin Bois Energie (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|--------------------|--------|--------------------|--------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 11 856,4 | 100,0% | 12 948 | 100,0% |
| Résultat d'exploitation | 1 108,6 | 9,4% | 1 230,5 | 9,5% |
| Résultat courant | 699,6 | 5,9% | 875,3 | 6,8% |
| Résultat exceptionnel | 65,0 | 0,5% | 48,5 | 0,4% |
| Résultat net | 516,6 | 4,4% | 623,6 | 4,8% |

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 12 948 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 11 856 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

L'activité progresse sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au 2nd semestre 2015. Alors que le 1er semestre accusait un retard de 8,9% en comparaison des ventes du 1er semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison ainsi que par un élargissement du portefeuille client. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 1 231 K€ au 31 Août 2015 contre 1 109 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 875 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 700 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 624 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 517 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 477 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 382 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIÈRES (Haute-Loire) L'Étoile, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à plus de 99,33 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

| SCI de Ville (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|--------------------|-------|--------------------|-------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 323,5 | 100% | 325,0 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 234,9 | 72,6% | 227,4 | 70% |
| Résultat courant | 179,0 | 55,3% | 176,6 | 54,3% |
| Résultat exceptionnel | -0,8 | -0,2% | 0,1 | 0% |
| Résultat net | 118,8 | 36,7% | 117,8 | 36,2% |

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 325 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 324 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 227 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2015 contre 235 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 177 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 179 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2014.

Le résultat net s'élève à 118 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 119 K€ au cours de l'exercice clos le 31 Août 2014.

Les investissements se sont élevés à 81 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 163 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Ces investissements correspondent principalement à l'aménagement des terrains.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIÈRES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « IMMOBILIER DE VILLE » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

| IMMOBILIER DE VILLE (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 513,1 | 100% | 512,8 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 155,8 | 30,4% | 161,7 | 31,5% |
| Résultat courant | -6,1 | -1,2% | 24 | 4,7% |
| Résultat exceptionnel | 4,3 | 0,8% | 4,3 | 0,8% |
| Résultat net | -1,8 | -0,4% | 28,3 | 5,5 |

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 513 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 513 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 162 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre 156 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 24 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -6 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 28 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Aucun investissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| FRANCE BOIS IMPREGNES (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 12 635,3 | 100% | 15 454,7 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 533,2 | 4,2% | 357,7 | 2,3% |
| Résultat courant | 659,5 | 5,2% | 306 | 2% |
| Résultat exceptionnel | -211,6 | -1,7% | -36,9 | -0,2% |
| Résultat net | 448,0 | 3,5% | 269,1 | 1,7% |

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 15 455 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 12 635 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 358 K€ au 31 Août 2015 contre 533 K€ au 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 306 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 660 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 269 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 448 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 1 571 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 2 589 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements correspondent principalement à l'acquisition d'équipements de production parmi lesquels une raboteuse Weinig et son aspiration d'une valeur de 899 K€ ainsi que les aménagements et équipements associés.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| SCIERIE DE SAINTE AGATHE (en K€) | Année 2013-2014 | % | Année 2014-2015 | % |
|----------------------------------|-----------------|------|-----------------|-------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 2 277,6 | 100% | 2 186,6 | 100% |
| Résultat d'exploitation | 121,1 | 5,3% | 101,1 | 4,6% |
| Résultat courant | 125,7 | 5,5% | 103,7 | 4,7% |
| Résultat exceptionnel | 14,4 | 0,6% | -2,7 | -0,1% |
| Résultat net | 97,9 | 4,3% | 70,5 | 3,2% |

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes et de planche de bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 187 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 2 278 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de 101 K€ au 31 Août 2015 contre 121 K€ au 31 août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 104 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 126 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à 71 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 98 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 71 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 109 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **LIFECO CONSTRUCTION FRANCE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 6 001 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 803 776 251, est détenue directement à hauteur de 66,68 %.

| LIFECO CONSTRUCTION FRANCE (en K€) | Année 2014 (1 mois) | Année 2014-2015 | % |
|------------------------------------|------------------------|--------------------|-------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 0 | 4 152,3 | 100% |
| Résultat d'exploitation | -1,8 | -28,7 | -0,7% |
| Résultat courant | -1,8 | -28,8 | -0,7% |
| Résultat exceptionnel | 0 | -0,3 | 0% |
| Résultat net | -1,8 | -29,1 | -0,7% |

La société « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » est spécialisée dans l'entreprise générale du bâtiment sous toutes ses formes conduisant à des travaux de construction spécialisés en tous domaines mais principalement en matière de montage d'éléments ou de structures en bois.

La durée du précédent exercice social était de 1 mois et correspondait à la période du 28 juillet 2014 au 31 août 2014.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 4 152 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de -29 K€ au 31 Août 2015, contre -2 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -29 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -29 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 6 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre 1 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 501 000 €, dont le siège social était au cours de l'exercice clos le 31/08/14 à BOISSET LES MONTROND (Loire) Le Cerizet et à DUNIÈRES (Haute-Loire), Z.A. de Ville depuis le 17 septembre 2014, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUJY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à ce jour à 99,33 %.

| TECHNICBOIS MOULIN (en K€) | Année 2014 (1 mois) | Année 2014-2015 | % |
|-------------------------------|------------------------|--------------------|--------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 0 | 2 321,4 | 100% |
| Résultat d'exploitation | -1,8 | -305,5 | -13,2% |
| Résultat courant | -1,8 | -305,2 | -13,1% |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0 | 0% |
| Résultat net | -1,8 | -305,2 | -13,1% |

La société « TECHNICBOIS MOULIN » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

La durée du précédent exercice social était de 1 mois et correspondait à la période du 28 juillet 2014 au 31 août 2014.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 321 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat d'exploitation est de -306 K€ au 31 Août 2015, contre -2 K€ au 31 Août 2014.

Le résultat courant avant impôt est de -305 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Le résultat net s'élève à -305 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015, contre -2 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

Les investissements se sont élevés à 569 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015. Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2014.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

| TECHNICBOIS MOULIN (en K€) | Année 2015 (1 mois) |
|-------------------------------|------------------------|
| Chiffre d'affaires hors taxes | 0 |
| Résultat d'exploitation | -2,7 |
| Résultat courant | -2,7 |
| Résultat exceptionnel | 0 |
| Résultat net | -2,7 |

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement. Elle a été constituée en date du 22 juillet 2015. La durée de l'exercice social est de 1 mois et correspond à la période du 22 juillet 2015 au 31 août 2015.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le résultat d'exploitation est de -3 K€ au 31 Août 2015.

Le résultat courant avant impôt est de -3 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le résultat net s'élève à -3 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Aucun investissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2015.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS - CESSIIONS DE PARTICIPATION - PRISE DE CONTRÔLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société :

- a pris une participation représentant 100 % du capital social de la société « IMMO BOISSET » ;

- a porté la participation qu'elle détenait dans le capital de la société « SCIERIE MOULIN » à 99,33 %.

Au cours de la même période, notre Société a cédé à la société « SCIERIE MOULIN » la participation qu'elle détenait dans le capital social de la société « TECHNICBOIS MOULIN ». Ainsi la société « SCIERIE MOULIN » détient 100 % du capital social de la société « TECHNICBOIS MOULIN ».

Au cours de l'exercice dont les comptes sont soumis à votre approbation, la société « TYMS FINANCES » a pris une participation représentant 26,01 % du capital de notre société.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 19/20ème du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », et « SCIERIE MOULIN », plus des 2/3 du capital des sociétés « MOULIN BOIS ENERGIE » et « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » et plus de 1/20ème du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;

- Indirectement plus des 19/20ème du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

| Liste des sociétés consolidées | % de contrôle | Méthode Intégration | N° SIREN | Activité |
|---|---------------|---------------------|-----------|--|
| SA MOULINVEST | 100% | Globale | 433122637 | Prise de participations |
| SAS SCIERIE MOULIN | 99,33% | Globale | 330824442 | Scierie et rabotage du bois |
| SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 100% | Globale | 499475713 | Production, transformation et vente de matières énergétiques |
| SCI DE VILLE | 100% | Globale | 380807057 | Gestion immobilière |
| SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc) | 10% | Globale | 517853305 | Gestion immobilière |
| SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 100% | Globale | 564503043 | Scierie et traitement de bois |
| SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE | 100% | Globale | 332813229 | Scierie et rabotage du bois |
| SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE | 66,67% | Globale | 803776251 | Construction bois |
| SARL TECHNICBOIS MOULIN | 100% | Globale | 803776558 | Production et vente composants bois |
| SARL IMMO BOISSET | 100% | Globale | 812756815 | Gestion Immobilière |

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par MOULINVEST S.A. est consolidée en tant que société ad hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a un contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

DATE D'ARRÊTÉ DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 août 2015.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, débutant le 1er septembre 2014 ; sauf pour la société IMMO BOISSET qui a été créée fin juillet 2015 et qui n'a donc qu'un mois d'activité.

PRINCIPES ET RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 31 août 2015, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2015 sont les mêmes que ceux au 31/08/2014. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé net HORS TAXES du groupe Moulinvest s'établit à 52 682 K€ au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45 105 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 16,8 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 53 533 K€ au 31 août 2015 contre 45 925 K€ au 31 août 2014.

Les charges d'exploitation se totalisent à 51 669 K€ au 31 août 2015 contre 43 662 K€ au 31 août 2014.

Comme indiqué dans le paragraphe Faits marquants du présent rapport, la hausse significative des produits et charges d'exploitation résulte de la croissance organique de l'ensemble des activités du groupe.

Le résultat d'exploitation est donc de 1 864 K€ au 31 août 2015 contre 2 263 K€ au 31 août 2014.

Compte tenu des produits financiers (12 K€) et des charges financières (1 199 K€), le résultat courant avant impôt est de 677 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (4 039 K€) et des charges exceptionnelles (1 560 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 2 873 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (98 K€), des charges d'impôts différés (148 K€) et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions (37 K€).

Précisons que le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-

2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

L'effectif du groupe était de 179 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2015 et de 161 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2014, réparti comme suit :

| | 31/08/2015 | % | 31/08/2014 | % |
|----------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Cadres | 29 | 16% | 26 | 16% |
| A. M. et techniciens | 22 | 12% | 19 | 12% |
| Employés | 29 | 16% | 22 | 14% |
| Ouvriers | 99 | 55% | 94 | 58% |
| TOTAL | 179 | 100% | 161 | 100% |

L'endettement à moyen terme à une valeur de 20 759 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

| AU 31/08/2015 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 15 112 | 2 652 | 9 894 | 2 566 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 642 | 1 461 | 4 027 | 154 |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 | 5 | | |
| TOTAL | 20 759 | 4 118 | 13 921 | 2 720 |

| AU 31/08/2015 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 1 573 | 1 573 | | |
| TOTAL | 1 573 | 1 573 | 0 | 0 |

Montants indiqués en K€

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 59,60 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 12 460 / 20 907 = 59,60 %, contre 79,95 % au 31/08/2014).

| AU 31/08/2014 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 17 158 | 2 731 | 9 929 | 4 498 |
| Emprunts en crédit-bail | 6 090 | 1 328 | 3 969 | 793 |
| Emprunts et dettes financières divers | 7 | 7 | | |
| TOTAL | 23 255 | 4 066 | 13 898 | 5 291 |

| AU 31/08/2014 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 665 | 665 | | |
| TOTAL | 665 | 665 | 0 | 0 |

Montants indiqués en K€

La variation des capitaux propres est matérialisée par les trois tableaux ci-après :

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|---|---------------------|
| 31-août-2014 | 3 690 | 7 591 | 38 | 3 982 | 2 937 | -193 | 18 045 | 258 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | -18 | -18 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 4 | 2 933 | -2 937 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 2 880 | | 2 880 | -7 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| 31-août-2015 | 3 690 | 7 591 | 42 | 6 915 | 2 880 | -211 | 20 907 | 71 |

Montants indiqués en K€ - (*) il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|---|---------------------|
| 31-août-2013 | 3 690 | 7 591 | 38 | 2 931 | 1 049 | - 133 | 15 166 | 205 |
| Augmentation de capital | | | | | | -58 | -58 | 3 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | 1 051 | - 1 049 | -2 | | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 2 937 | | 2 937 | 50 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | |
| 31-août-2014 | 3 690 | 7 591 | 38 | 3 982 | 2 937 | -193 | 18 045 | 258 |

Montants indiqués en K€

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|----------------------|---|---------------------|
| 31-août-2012 | 3 690 | 7 591 | 37 | 3 070 | - 138 | - 73 | 14 177 | 215 |
| Augmentation de capital | | | | | | - 60 | - 60 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1 | - 139 | 138 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 1 049 | | 1 049 | - 10 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | |
| 31-août-2013 | 3 690 | 7 591 | 38 | 2 931 | 1 049 | - 133 | 15 166 | 205 |

Montants indiqués en K€

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

| TABEAU DE FLUX (en k€) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | 2 873 | 2 987 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité : | | |
| - Amortissements et provisions | 1 907 | 1 782 |
| - Variation des impôts différés | 148 | 199 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôt | -32 | 368 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | 4 896 | 5 336 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -448 | 612 |
| Liaison Bilan | | |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 4 448 | 5 948 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : | | |
| Acquisition d'immobilisations (-) | -2 234 | -6 894 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+) | 1 194 | 425 |
| Incidence des variations de périmètres | -217 | 2 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -1 257 | -6 467 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement : | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-) | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-) | | |
| Augmentations ou diminutions de capital en numéraire | | -60 |
| Émissions d'emprunts (+) | 681 | 4 456 |
| Remboursements d'emprunts (-) | -4 077 | -3 822 |
| Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement | -3 396 | 574 |
| Incidence des variations des cours des devises | | |
| Variations de trésorerie | -205 | 55 |
| Trésorerie d'ouverture | 667 | 612 |
| Trésorerie de clôture | 462 | 667 |
| Écart | 0 | 0 |

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 4 896 K€.

Le besoin en fond de roulement progresse de 448 K€.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 4 448 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 1 257 K€ : les investissements se sont élevés à 2 234 K€ et les cessions d'immobilisations à 1 194 K€.

Nous avons fait précédemment état, suite à la survenance d'un sinistre incendie sur un silo de stockage chez France Bois Imprégnés, d'un accord formalisé en date du 28 avril 2014 avec la Compagnie d'Assurances au titre des frais supplémentaires destinés à éviter une perte d'exploitation. Le montant de l'indemnité transactionnelle qui s'élevait à 550 K€ a été intégralement consacré à l'acquisition d'une nouvelle raboteuse, principal investissement constaté au 1er semestre 2014-2015.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 077 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 681 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 205 K€.

COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1er septembre 2014 au 31 août 2015, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 942 773 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 004 959 € soit une diminution de 6,19 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à1 544 727 €
 Les charges d'exploitation se totalisent à1 706 741 €
 Le résultat d'exploitation est donc de-162 014 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 67 185 €.

Compte tenu des produits financiers (56 914 €) et des charges financières (109 284 €), le résultat courant avant impôts est de -214 384 € au 31 août 2015 contre -188 120 € au 31 août 2014.

Après prise en compte des produits exceptionnels (53 958 €), des charges exceptionnelles (75 614 €), et d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 292 015 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 55 975,35 € contre un bénéfice de 75 000,43 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 13 665 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 514 714 €, se répartissant comme suit :

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| - Immobilisations incorporelles | 25 375 € |
| - Immobilisations corporelles | 22 250 € |
| - Immobilisations financières..... | 467 089 € |

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 486 660 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 1 525 118 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations incorporelles

| | |
|---|-----------|
| • Frais d'établissement et de développement | 698 708 € |
|---|-----------|

- Immobilisations corporelles

| | |
|--|----------|
| • Matériel de Transport..... | 36 913 € |
| • Matériel de bureau et informatique, mobilier | 6 594 € |

- Immobilisations financières

| | |
|---|-----------|
| • Autres participations | 618 618 € |
| • Prêts et autres immobilisations financières | 164 285 € |

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 181 936 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 330 055 €.

L'effectif moyen du personnel est de 6 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2015 à 249 438 € et au 31 août 2014 à 446 559 €.

La marge brute globale au 31 août 2015 s'élève à 942 733 € contre 1 004 959 € au 31 août 2014.

MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 13 665 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes, doivent publier « des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients ». A ce titre, elles sont tenues d'indiquer « la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

| | SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Échéance sur 30 jours | 27 318 € |
| Échéance à moins de 45 jours | 4 680 € |
| Échéance à plus de 60 jours | 31 350 € |
| Poste fournisseurs au 31/08/2014 | 63 348 € |

| | SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Échéance sur 30 jours | 31 548 € |
| Échéance à moins de 60 jours | 29 398 € |
| Échéance à plus de 60 jours | 296 € |
| Poste fournisseurs au 31/08/2015 | 61 242 € |

PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2015, s'élevant à 55 975,35 € :

| | |
|--|-------------|
| - 5 % au compte «RÉSERVE LÉGALE», soit la somme de | 2 798,77 € |
| - Le solde au compte «RÉSERVES FACULTATIVES», soit la somme de | 53 176,58 € |
| TOTAL ÉGAL A..... | 55 975,35 € |

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 Août 2015 est de 3 690 405,60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2015, il y a **1 463 635 actions** composant le capital social et disposant d'un droit de vote double

| Actionnariat | Capital | | Droits de vote | |
|---|------------------|----------------|------------------|----------------|
| | Nombre d'actions | % | Nombre | % |
| Maurice MOULIN | 600 000 | 19,51 % | 1 200 000 | 26,60 % |
| Sandrine MOULIN | 259 272 | 8,43 % | 518 544 | 11,50 % |
| Marie-Laure TEYSSIER | 259 272 | 8,43 % | 518 544 | 11,50 % |
| Maurice MOULIN (actions au porteur) | 38 107 | 1,24 % | 38 107 | 0,84 % |
| TYMS FINANCES | 800 000 | 26,01 % | 800 000 | 17,74 % |
| Sous-groupe familial MOULIN | 1 956 651 | 63,62 % | 3 075 195 | 68,17 % |
| Autres actionnaires depuis plus de 3 ans | 345 091 | 11,22% | 690 182 | 15,30 % |
| Autres actionnaires depuis moins de 3 ans | 64 434 | 2,10 % | 64 434 | 1,43 % |
| Actions auto détenues | 28 154 | 0,92 % | 0 | 0 % |
| Autres actions au porteur | 681 008 | 22,14 % | 681 008 | 15,10 % |
| TOTAL | 3 075 338 | 100,00% | 4 510 819 | 100,00% |

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE 3 ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Maurice MOULIN, Madame Sandrine MOULIN et Madame Marie-Laure TEYSSIER, venant à expiration à l'issue de l'assemblée, nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une période de 6 années.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de désigner un nouvel administrateur, savoir :

- Monsieur Patrice TEYSSIER
de nationalité Française
demeurant à MONTFAUCON EN VELAY (Haute-Loire), 8 lot Perce-Neige

né à SAINT ETIENNE (Loire)
le vingt-quatre août mille neuf cent soixante douze

Pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022, sur les comptes de la société.

DÉMISSION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous indiquons que Monsieur Claude STARON, commissaire aux comptes suppléant, nous a informé de son intention de démissionner de ses fonctions en raison de son futur départ à la retraite, et qu'il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous proposons de nommer à compter de ce jour, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Claude STARON, démissionnaire Monsieur Laurent BECUWE demeurant à VILLARS (Loire), 7 Rue de l'Artisanat – BP 224.

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

• Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (6ème résolution)

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes dénommées dont les caractéristiques sont : personnes morales de type FCPI, FCPR, FIP ou des OPCVM (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur Alternext ou le Marché Libre ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 50 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales et les OPCVM dans la limite de 3 000 000 €.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (7ème résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes dénommées correspondant aux personnes physiques qui investissent directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société de gestion et dont la souscription est éligible à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune visée au I de l'article 885-0 V bis du Code général des impôts dans la limite légale.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (7ème résolution) :

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (8ème résolution) :

Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans la limite d'un montant de trois millions d'euros (3.000.000 €) et dans la limite de 20% du capital social par an ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (9ème résolution) :

Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public, dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 20 janvier 2014 (10ème résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 20 mars 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (9ème résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes dans la limite d'un montant nominal global de TROIS MILLIONS D'EUROS (3 000 000 €) ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 19 mars 2017.

• Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (5ème résolution) :

Autorisation consentie au Conseil d'Administration d'opérer sur les titres de la Société dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du 19 janvier 2015 ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

• Assemblée générale à caractère mixte du 19 janvier 2015 (11ème résolution) :

Autorisation consentie au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois.

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 juillet 2016.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société détenaient une participation insignifiante.

ACHAT ET CESSIION D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

CONTRAT DE LIQUIDITÉ :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2015 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 24 998,58 euros ;
- Solde titres : 7 532 titres pour une valorisation globale de 49 800,87 euros (dépréciation de 2 976,87 €).

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de liquidité, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/15.

CONTRAT DE RACHAT :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2015:

- Solde espèces : 13 188,31 euros ;
- Solde titres : 20 622 titres pour une valorisation globale de 136 324,53 €.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de rachat, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/15.

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconvenue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Alternext les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

CONVENTIONS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et ont été régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé. D'autres conclues antérieurement, se sont poursuivies.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (JO du 2 août p. 12820), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% ne relèveront plus de la procédure des conventions réglementées.

- Décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

1. Conventions de management :

a. Avec les sociétés SCIERIE MOULIN S.A.S et MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S.

- Nature et objet : En application de ces conventions et des différents avenants (dernier en date du 3 septembre 2010), MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administratives, commerciales et techniques pour le compte des deux sociétés en référence.
- Modalités : La rémunération annuelle, à compter du 1er septembre 2010, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10 %.

b. Avec les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE

- Nature et objet : En application de ces conventions, MOULINVEST S.A. gère un certain nombre de tâches de gestion administrative, commerciale et technique pour le compte des deux sociétés en référence.
- Modalités : La rémunération annuelle, à compter du 1er septembre 2014, est déterminée sur la base du prix de revient des structures mises en place et affectées à la réalisation des prestations, majoré de 10%

2. Contrats de licence de marque

- Contrat du 7 décembre 2010 et avenant du 10 septembre 2014 avec les sociétés SCIERIE MOULIN S.A.S et MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S, portant sur une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour une durée indéterminée, pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à 20.000.000 € de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

- Contrat du 10 septembre 2014 avec les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE portant sur une licence non exclusive de la marque « Moulinvest » pour fabriquer et vendre les produits ou les services entrant dans les classes protégées, concédée moyennant un paiement d'une redevance annuelle déterminée en fonction du chiffre d'affaires du licencié (1 % du chiffre d'affaires jusqu'à 20.000.000 € de chiffre d'affaires HT et 0,25 % au-delà).

3. Blocage d'un compte courant de MOULINVEST S.A. au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S.

Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée au blocage de son compte courant à hauteur de 1.000.000 €.

4. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST S.A. au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S.

- Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., Moulinvest S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

5. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 42.000 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

6. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

7. Engagements donnés par MOULINVEST S.A. au profit de MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. : Dans le cadre d'une demande de crédit de 8 900 000 € par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. auprès d'AUXIFIP et OSEO, MOULINVEST S.A. a pris les engagements suivants envers les organismes de crédit :

- Nantissement en premier rang des titres de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. détenus par MOULINVEST S.A.,
- Engagement de maintenir sa participation dans MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. et également dans la SCI DE VILLE,
- Caution solidaire à hauteur de 8.900.000 € d'une durée de 8 ans à compter du 31 janvier 2012.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

DIRECTION GÉNÉRALE ET MANDATAIRES SOCIAUX

CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 1er du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur José BRUNET, la fonction de Directeur Général Délégué.

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

| Nom | mandats actuellement en cours | | Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour |
|----------------------|--|---|---|
| | Société | Mandat | |
| Maurice MOULIN | MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SCI de VILLE SARL SOFOVE TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat HORIZON POLSKA SCI MARINE | Président Directeur Général Directeur Général Président Gérant Gérant Président Gérant Gérant | Gérant Gérant |
| Marie-Laure TEYSSIER | MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE | Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante | Néant |
| Sandrine MOULIN | MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCIERIE DE SAINTE AGATHE | Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante | Directeur Général Gérante |
| José BRUNET | SCIERIE MOULIN MOULINVEST SCIERIE DE SAINTE AGATHE TECHNICBOIS MOULIN LIFECO CONSTRUCTION FRANCE | Directeur Général Directeur Général Délégué Gérant Gérant Gérant | Néant |

JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 Août 2015, a cédé 5 733 actions MOULINVEST pour un prix global de 35 521 € et a acheté 444 actions pour un prix global de 2 928 € comme suit :

| Nombre d'actions détenues au 31/08/2014 | | 43 396 | Cours | Valeur |
|--|------------|---------------|--------|------------|
| Cession | 01/09/2014 | -90 | 5,75 € | 517,50 € |
| Cession | 02/09/2014 | -274 | 5,75 € | 1 574,40 € |
| Cession | 08/09/2014 | -386 | 5,91 € | 2 280,49 € |
| Cession | 17/09/2014 | -233 | 5,90 € | 1 374,70 € |
| Cession | 19/09/2014 | -250 | 5,91 € | 1 478,50 € |
| Cession | 29/09/2014 | -450 | 5,85 € | 2 632,50 € |
| Cession | 07/10/2014 | -567 | 5,83 € | 3 304,48 € |
| Cession | 12/11/2014 | -635 | 5,76 € | 3 659,51 € |
| Cession | 25/11/2014 | -200 | 5,80 € | 1 160,00 € |
| Cession | 08/01/2015 | -300 | 6,09 € | 1 827,90 € |
| Cession | 30/01/2015 | -150 | 6,19 € | 928,50 € |
| Cession | 04/02/2015 | -543 | 6,17 € | 3 349,77 € |
| Achat | 16/03/2015 | 384 | 6,49 € | 2 492,54 € |
| Cession | 04/05/2015 | -695 | 6,68 € | 4 641,91 € |
| Cession | 12/06/2015 | -200 | 6,80 € | 1 360,00 € |
| Cession | 12/06/2015 | -300 | 6,82 € | 2 046,00 € |
| Achat | 09/07/2015 | 60 | 7,26 € | 435,60 € |
| Cession | 23/07/2015 | -260 | 7,35 € | 1 911,00 € |
| Cession | 23/07/2015 | -200 | 7,37 € | 1 474,00 € |
| Nombre d'actions détenues au 31/08/2015 | | 38 107 | | |

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIÈRES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

RESULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| NATURE DES INDICATIONS | 31.08.11 | 31.08.12 | 31.08.13 | 31.08.14 | 31.08.15 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 2.974.533,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 | 3.690.405,60 |
| Nombre actions ordinaires existants | 2.478.778 | 3.075.338 | 3.075.338 | 3.075.338 | 3.075.338 |
| Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| • Par conversion d'obligations | | | | | |
| • Par exercice de droits de souscription | | | | | |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| C.A. hors taxes | 861.932 | 929.096 | 1.104.329 | 1.004.959 | 942.773 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions | 253.982 | 318.556 | 285.053 | 155.151 | -55.182 |
| Impôts sur les bénéfices | 45.355 | - | -85.512 | -290.280 | -292.015 |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions | 55.026 | 15.997 | -78.725 | 75.000 | 55.975 |
| Résultat distribué | - | - | - | - | - |
| RÉSULTAT PAR ACTION | | | | | |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions | 0,08 | 0,10 | 0,12 | 0,14 | 0,08 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions | 0,02 | 0,01 | -0,03 | 0,02 | 0,02 |
| Dividendes. attribué à chaque action | - | - | - | - | - |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 |
| Masse salariale de l'exercice | 366.577 | 331.018 | 390.652 | 455.279 | 581.866 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. œuvres sociales) | 188.724 | 172.184 | 200.095 | 217.893 | 289.151 |

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

Siège social : DUNIÈRES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

Exercice au 31 août 2015

Liste des filiales et participations (Code du Commerce Art. L. 233-15 et Art. R. 123-197 ; PGG Art. 531-3 et 532-12)

| SOCIÉTÉ | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenues | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Cautions et avais donnés par la société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société |
|--|-----------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|-----------|--|---|--|----------------------------------|-------------------------------------|
| | | | | brute | nette | | | | | |
| A. RENSEIGNEMENT DÉTAILLÉS | | | | | | | | | | |
| Filiales détenues à + 50% | | | | | | | | | | |
| SAS SCIERIE MOULIN | 2 314 338 | 1 091 676 | 99,33 | 1 743 137 | 1 743 137 | 4 037 133 | | 23 864 966 | 35 882- | |
| SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 2 425 000 | 1 141 904 | 90,00 | 2 182 500 | 2 182 500 | 2 640 867 | | 12 948 085 | 623 575 | |
| SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 2 550 000 | 6 290 672 | 100,00 | 3 526 000 | 3 526 000 | 301 130- | | 15 454 696 | 269 098 | |
| SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE | 40 000 | 1 620 132 | 100,00 | 574 000 | 574 000 | 1 088 977- | | 2 186 560 | 70 502 | |
| SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE | 6 001 | 30 928- | 66,67 | 4 001 | 4 001 | | | 4 152 307 | 29 097- | |
| SARL JMMO BOISSET | 10 000 | 2 666- | 100,00 | 10 000 | 10 000 | | | | 2 666- | |
| Participations détenues entre 10 et 50 % | | | | | | | | | | |
| SARL IMMOBILIER DE VILLE | 10 000 | 73 313- | 10,00 | 1 000 | 1 000 | 527 510 | | 512 831 | 28 283 | |
| B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX | | | | | | | | | | |
| Filiales non reprises en A | | | | | | | | | | |
| Participations non reprises en A | | | | | | | | | | |

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MOULINVEST AU 31 AOÛT 2015**I. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2014-2015**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance organique de 16,8%.

Nouvelle phase de croissance du groupe qui s'appuie sur l'ensemble de ses pôles d'activité

L'activité Bois Construction connaît une progression marquée (+25,9%) qui traduit une première année de développement de ses filiales TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO spécialisées dans la mise en œuvre de projets de constructions en bois (CA 2015 : 5,3 M€), ainsi qu'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché sur le segment des matériaux de construction.

L'activité Bois Energie profite également d'une bonne dynamique favorisée par un net rebond des ventes de granulés au 2nd semestre 2015. La hausse de la production d'électricité par cogénération reflète les optimisations techniques apportées à la chaudière sur l'exercice précédent.

Au sein du pôle Imprégnation, les ventes de poteaux destinés aux applications télécoms et d'électrification sont bien orientées (+14,1%) et témoignent du renforcement des partenariats existants avec les grands donneurs d'ordres historiques. Croissance également soutenue sur le segment des produits d'aménagement extérieur Décovert (+14,6%) qui concentre les efforts en matière de référencement et de représentation commerciale auprès des grandes enseignes ainsi que des professionnels de la viticulture, de l'arboriculture et de l'équestre.

Une rentabilité d'exploitation grevée par l'évolution relative des prix des sciages et de la matière première malgré une orientation favorable des activités Bois Energie

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en repli par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur un exercice 2013-2014).

Cette diminution résulte principalement de l'évolution comparée des cours d'achat de la matière première et des prix des sciages dans un contexte de marché de la distribution de matériaux de construction toujours en berne, ainsi que de l'effet mix induit par la montée en puissance de l'activité de construction de bâtiments bois, activité à marge brute plus réduite. Cette dégradation a été partiellement compensée par la hausse des volumes de production en 1ère transformation ainsi que par l'augmentation des volumes de ventes de granulés et des ventes de poteaux de ligne.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif pour 2,2 millions d'euros constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 ainsi qu'à la constatation d'une indemnité d'assurance.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 (idem 31/08/2014).

II. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS AU 31 AOÛT 2014

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Bilan | 49 |
| 2. Compte de résultat | 53 |
| 3. Tableau des flux de trésorerie | 55 |
| 4. Tableau de variation des capitaux propres | 56 |
| 5. Annexe aux comptes consolidés | 57 |
| 5.1. Informations relatives à la Société | 57 |
| 5.2. Faits significatifs | 58 |
| 5.2.1. Analyse de la performance du groupe | 58 |
| 5.2.2. Facteurs de risque | 59 |
| 5.2.3. Perspectives 2015 | 60 |
| 5.3. Principes et méthodes comptables | 60 |
| 5.3.1. Référentiel comptable | 60 |
| 5.3.2. Changement de méthode | 61 |
| 5.3.3. Estimation et hypothèses | 61 |
| 5.3.4. Base de préparation des états financiers | 61 |
| 5.3.5. Principes et méthodes de consolidation | 61 |
| 5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation | 62 |
| 5.3.7. Immobilisations incorporelles | 62 |
| 5.3.8. Immobilisations corporelles | 62 |
| 5.3.9. Immobilisations financières | 62 |
| 5.3.10. Stocks | 62 |
| 5.3.11. Créances et dettes | 63 |
| 5.3.12. Actifs financiers | 63 |
| 5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie | 63 |
| 5.3.14. Subventions d'investissement | 64 |
| 5.3.15. Avantages du personnel | 64 |
| 5.3.16. Provisions | 64 |
| 5.3.17. Passifs éventuels et litiges | 64 |
| 5.3.18. Impôts | 64 |
| 5.3.19. Reconnaissance des produits | 65 |
| 5.3.20. Contrat de location et crédits baux | 65 |
| 5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts | 65 |
| 5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission | 66 |
| 5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres | 66 |
| 5.3.24. Résultat par action | 66 |
| 5.4. Périmètre de consolidation | 66 |
| 5.4.1. Liste des sociétés consolidées | 66 |
| 5.4.2. Variation de périmètre | 67 |

| | |
|--|-----------|
| 5.5. Bilan | 68 |
| 5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières. | 68 |
| 5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations | 69 |
| 5.5.3. Stocks et en-cours | 70 |
| 5.5.4. Créances clients et autres créances | 70 |
| 5.5.5. Actifs financiers | 71 |
| 5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie | 71 |
| 5.5.7. Capital et informations sur le capital | 72 |
| 5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net | 72 |
| 5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions | 74 |
| 5.5.10. Litiges et passifs éventuels | 74 |
| 5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes | 74 |
| 5.6. Compte de résultat | 76 |
| 5.6.1. Résultat d'exploitation | 76 |
| 5.6.2. Résultat financier | 77 |
| 5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels | 76 |
| 5.7. Autres informations | 78 |
| 5.7.1. Effectif du groupe | 78 |
| 5.7.2. Impôts | 78 |
| 5.7.3. Résultat net par action | 79 |
| 5.7.4. Parties liées | 79 |
| 5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes | 79 |
| 5.7.6. Rémunération des organes de direction | 79 |
| 5.7.7. Frais de recherche et développement | 79 |
| 5.7.8. Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels. | 79 |
| 5.7.9. Ecart d'acquisition. | 80 |
| 5.7.10. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie. | 81 |
| 5.8. Information sectorielle | 81 |
| 5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€) | 81 |
| 5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€) | 82 |
| 5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité | 82 |
| 5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité. | 82 |
| 5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€) | 82 |
| 5.9. Engagements hors bilan | 82 |
| 5.9.1. Droit individuel à la formation | 82 |
| 5.9.2. Engagements financiers donnés et reçus | 83 |

1. BILAN

| ACTIF (K Euros) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|---|---------------|---------------|
| ECART D'ACQUISITION | I | |
| Capital souscrit non appelé | II | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | |
| Frais d'établissement | | |
| Frais de recherche et développement | | |
| Concessions, brevets, droits similaires | 63 | 80 |
| Fonds commercial | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | |
| Avances et acomptes | | 1 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | |
| Terrains | 4 948 | 4 705 |
| Constructions | 6 782 | 7 150 |
| Installations techniques, matériel, outillage | 21 541 | 23 156 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 425 | 1 368 |
| Immobilisations en cours | 361 | 969 |
| Avances et acomptes | 7 | 109 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | |
| Titres de participation | | |
| Actifs nets en cours de cession | | |
| Participations par mise en équivalence | | |
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres titres immobilisés | 45 | 34 |
| Prêts | 155 | 150 |
| Autres immobilisations financières | 163 | 83 |
| TOTAL III | 35 490 | 37 805 |

| ACTIF (K Euros) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|--|---------------|---------------|
| STOCKS ET EN-COURS | | |
| Matières premières, approvisionnements | 9 101 | 9 141 |
| En-cours de production de biens | 99 | 130 |
| En-cours de production de services | | |
| Produits intermédiaires et finis | 5 493 | 5 213 |
| Marchandises | 97 | 28 |
| Avances, acomptes versés/commandes | 10 | 4 |
| CREANCES | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 5 068 | 6 482 |
| Actifs d'impôt différé | 170 | 171 |
| Autres créances | 2 300 | 1 062 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | |
| DIVERS | | |
| Valeurs mobilières de placement | 121 | 29 |
| Actions propres | | |
| Disponibilités | 1 914 | 1 303 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Charges constatées d'avance | 405 | 296 |
| TOTAL IV | 24 778 | 23 858 |
| Charges à répartir sur plusieurs ex. V | | |
| Primes de remboursement des obligations VI | | |
| Ecart de conversion actif VII | | |
| Ecart arrondi actif VIII | | |
| TOTAL GENERAL (I à VIII) | 60 268 | 61 663 |

| PASSIF (K Euros) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|--|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social ou individuel | 3 690 | 3 690 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 7 591 | 7 591 |
| Ecart de réévaluation | | |
| Ecart de réévaluation groupe | | |
| Réserve légale | 42 | 38 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | |
| Réserves réglementées | | |
| Autres réserves | 465 | 394 |
| Réserve du groupe | 6 450 | 3 588 |
| Ecart de conversion groupe | | |
| Report à nouveau | | |
| RESULTAT GROUPE | 2 880 | 2 937 |
| Subventions d'investissements | | |
| Amortissements dérogatoires | | |
| Autres provisions réglementées | | |
| Titres en autocontrôle | -211 | -193 |
| TOTAL I | 20 907 | 18 045 |
| INTERETS MINORITAIRES | | |
| Intérêts hors groupe | 78 | 208 |
| Ecart de conversion hors groupe | | |
| Résultat hors groupe | -7 | 50 |
| TOTAL II | 71 | 258 |
| AUTRES FONDS PROPRES | | |
| Produits des émissions de titres participatifs | | |
| Avances conditionnées | | |
| TOTAL III | 0 | 0 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | |
| Provisions pour acquisition de titres | 1 078 | 3 234 |
| Provisions pour risques | 125 | 110 |
| Provisions pour charges | 1 138 | 1 268 |
| Provisions pour passif d'impôt différé | 761 | 614 |
| TOTAL IV | 3 102 | 5 226 |

| PASSIF (K Euros) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|---|---------------|---------------|
| DETTES | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit | 15 112 | 17 158 |
| Concours bancaires courants | 1 573 | 665 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 642 | 6 090 |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 | 7 |
| Passifs nets en cours de cession | | |
| Avances et acomptes reçus/commandes en cours | 124 | 64 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 460 | 8 804 |
| Dettes fiscales et sociales | 2 025 | 2 300 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 466 | 405 |
| Autres dettes | 601 | 272 |
| COMPTES DE REGULARISATION | | |
| Produits constatés d'avance | 2 180 | 2 369 |
| TOTAL V | 36 188 | 38 134 |
| Ecart de conversion passif VI | | |
| Ecart arrondi passif VII | | |
| TOTAL GENERAL (I à VII) | 60 268 | 61 663 |

2. COMPTE DE RÉSULTAT

| RESULTAT (En K€) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|---|---------------|---------------|
| CHIFFRES D'AFFAIRES NETS | | |
| Ventes de marchandises France | | 17 |
| Ventes de marchandises Export | | |
| Production vendue de biens France | 42 810 | 34 446 |
| Production vendue de biens Export | 6 547 | 7 341 |
| Production vendue de services France | 2 876 | 2 921 |
| Production vendue de services Export | 449 | 380 |
| TOTAL I | 52 682 | 45 105 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| Production stockée | 391 | -96 |
| Production immobilisée | 111 | 113 |
| Subventions d'exploitation | 19 | 9 |
| Reprises sur provisions, amorts, transferts | 325 | 791 |
| Autres produits | 5 | 3 |
| TOTAL II | 851 | 820 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | |
| Variation de stock de marchandises | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | 27 839 | 22 821 |
| Variation de stock de MP et autres approvisionnements. | 103 | -107 |
| Autres achats et charges externes | 10 822 | 9 049 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 880 | 893 |
| Salaires et traitements | 5 253 | 4 696 |
| Charges sociales | 2 097 | 1 853 |
| Dotations aux amortissements immobilisations | 4 412 | 4 287 |
| Dotations aux provisions immobilisations | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | 112 | 80 |
| Dotations aux provisions risques et charges | 58 | 36 |
| Autres charges | 93 | 54 |
| TOTAL III | 51 669 | 43 662 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION (I+II-III) | 1 864 | 2 263 |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | |

| RESULTAT (En K€) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|--|---------------|---------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | |
| Produits financiers de participations | | |
| Produits des autres val. mob. et créances de l'actif immo. | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 12 | 31 |
| Reprises sur provisions, transferts de charges | | 132 |
| Différences positives de change | | |
| Produits nets sur cessions de VMP | | 4 |
| Ecart de conversion | | |
| TOTAL IV | 12 | 163 |
| CHARGES FINANCIERES | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | |
| Intérêts et charges assimilées | 1 199 | 1 219 |
| Différences négatives de change | | 1 |
| Charges nettes sur cessions de VMP | | |
| Ecart de conversion | | |
| TOTAL V | 1 199 | 1 220 |
| RESULTAT FINANCIER (IV-V) | -1 187 | -1 057 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 677 | 1 206 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 349 | 322 |
| Autres produits exceptionnels sur opérations en capital | 1 304 | 679 |
| Reprises sur provisions, transferts de charges | 2 386 | 2 240 |
| TOTAL VI | 4 039 | 3 241 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 316 | 243 |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital | 1 170 | 793 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | 74 | 166 |
| TOTAL VII | 1 560 | 1 202 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII) | 2 479 | 2 039 |
| Impôts dus sur les bénéfices | 98 | 59 |
| Impôts différés sur les bénéfices | 148 | 199 |
| TOTAL VIII | 246 | 258 |
| TOTAL DES PRODUITS | 57 584 | 49 330 |
| TOTAL DES CHARGES | 54 674 | 46 343 |
| Résultat des sociétés intégrées | 2 910 | 2 987 |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | | |
| Dotations aux amortissements des écarts acquisitions | 37 | |
| Résultat d'ensemble consolidé | 2 873 | 2 987 |
| Résultat groupe | 2 880 | 2 937 |
| Résultat hors groupe | -7 | 50 |
| Résultat par action | 0.9550 | 0.9795 |
| Résultat courant par action | 0.1440 | 0.2943 |

3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| TABLEAU DE FLUX (En K€) | 31/08/2015 | 31/08/2014 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | 2 873 | 2 987 |
| Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité | | |
| - Amortissements et provisions | 1 907 | 1 782 |
| - Variation des impôts différés | 148 | 199 |
| - Plus-values de cession, nettes d'impôt | -32 | 368 |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées | 4 896 | 5 336 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | -448 | 612 |
| Liaison Bilan | | |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 4 448 | 5 948 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : | | |
| Acquisition d'immobilisations (-) | -2 234 | -6 894 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+) | 1 194 | 425 |
| Incidence des variations de périmètres | -217 | 2 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -1 257 | -6 467 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement : | | |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-) | | |
| Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-) | | |
| Augmentations ou diminutions de capital en numéraire | | -60 |
| Émissions d'emprunts (+) | 681 | 4 456 |
| Remboursements d'emprunts (-) | -4 077 | -3 822 |
| Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement | -3 396 | 574 |
| Incidence des variations des cours des devises | | |
| Variations de trésorerie | -205 | 55 |
| Trésorerie d'ouverture | 667 | 612 |
| Trésorerie de clôture | 462 | 667 |
| Écart | 0 | 0 |

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| 31-août-2012 | 3 690 | 7 591 | 37 | 3 070 | -138 | -73 | 14 177 | 215 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | -60 | -60 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 1 | -139 | 138 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 1 049 | | 1 049 | -10 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | |
| 31-août-2013 | 3 690 | 7 591 | 38 | 2 931 | 1 049 | -133 | 15 166 | 205 |

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| 31-août-2013 | 3 690 | 7 591 | 38 | 2 931 | 1 049 | -133 | 15 166 | 205 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | - 58 | - 58 | 3 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | 1 051 | -1 049 | -2 | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 2 937 | | 2 937 | 50 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | - | | - | |
| 31-août-2014 | 3 690 | 7 591 | 38 | 3 982 | 2 937 | -193 | 18 045 | 258 |

| | Capital | Primes | Réserves légales | Réserves consolidées | Résultat consolidé | Autres variations | Total Capitaux Propres Part du Groupe | Part minoritaire |
|---|--------------|--------------|------------------|----------------------|--------------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| 31-août-2014 | 3 690 | 7 591 | 38 | 3 982 | 2 937 | -193 | 18 045 | 258 |
| Augmentation de capital (*) | | | | | | -18 | -18 | |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | 4 | 2 933 | -2 937 | | 0 | |
| Résultat consolidé (part du groupe) | | | | | 2 880 | | 2 880 | -7 |
| Variation de périmètre | | | | | | | | |
| Autres variations | | | | | | | | -180 |
| 31-août-2015 | 3 690 | 7 591 | 42 | 6 915 | 2 880 | -211 | 20 907 | 71 |

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.1. Informations relatives à la Société

Le périmètre de consolidation est passé de 9 à 10 sociétés sous contrôle exclusif.

Le groupe s'est trouvé étendu à la SARL IMMO BOISSET, créée en juillet 2015 avec prise de participation par la SA MOULINVEST pour 100% et consolidée pour la première fois au 31 août 2015.

Mouvements de titres :

- La SA MOULINVEST a racheté 5 143 titres SCIERIE MOULIN aux minoritaires de la SAS SCIERIE MOULIN sur les 5 934 leur appartenant (soit 86.67%). Elle possède, au 31 août 2015, 117 893 titres SCIERIE MOULIN sur les 118 684 titres composant le capital, soit 99.33%.
- La SA MOULINVEST a cédé ses 4 750 titres TECHNICBOIS à la SAS SCIERIE MOULIN. L'associé minoritaire de la SARL TECHNICBOIS MOULIN a cédé ses 250 titres TECHNICBOIS à la SAS SCIERIE MOULIN.
- La SAS SCIERIE MOULIN détient, au 31 août 2015, 100% de la SARL TECHNICBOIS, soit 501 000 titres, provenant d'une part d'un achat de 5 000 titres aux anciens associés et d'autre part par l'obtention de 496 000 titres en contrepartie de l'apport partiel d'actif du 18 novembre 2014 avec effet rétroactif au 1er septembre 2014, consécutif à l'apport de la branche BOIS CONSTRUCTION de la SAS SCIERIE MOULIN à la SARL TECHNICBOIS.

5.2. Faits significatifs

5.2.1. Analyse de la performance du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 52,7 millions d'euros au titre de l'exercice 2014/2015 contre 45,1 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance totalement organique de 16,8%. Tous les pôles du Groupe participent à cette croissance.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente désormais 13,3% du chiffre d'affaires total (contre 17,1% en N-1). Cette baisse traduit notamment l'augmentation de la part relative des activités de construction de bâtiments en bois réalisées exclusivement sur le territoire national.

Le groupe poursuit la politique de développement de son pôle Bois Construction (CA +25,9%) qui s'appuie principalement sur les réalisations des sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO, qui représentent un chiffre d'affaires de 5,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé.

L'activité Bois Energie progresse également sur l'exercice grâce à un net rebond des ventes de granulés au second semestre 2015. Alors que le premier semestre accusait un retard de 8,9% en comparaison des ventes du premier semestre 2014, les ventes de granulés augmentent de 10,3% sur l'exercice. Ce rattrapage s'explique par un décalage dans le démarrage de la saison ainsi que par un élargissement du portefeuille clients. Les ventes d'électricité issue de la cogénération sont aussi en hausse (+3,6%) bénéficiant des optimisations techniques apportées à la chaudière au cours de l'exercice précédent.

Le pôle Imprégnation connaît également une progression marquée de ses ventes dynamisées par les prises de parts de marchés auprès des grands donneurs d'ordres français sur le segment des poteaux télécoms et électrification (+14,1%) et les efforts continus pour accroître la notoriété de la gamme d'aménagement extérieur Découvert (+14,6%). Illustration de cette notoriété grandissante, les volumes de ventes de piquets destinés à l'arboriculture ont ainsi été multipliés par 2 sur la période.

Les autres activités du groupe restent globalement stables avec une légère progression (+3,5%) des ventes de bois destinés à la fabrication de palettes.

Le taux de marge brute moyen du Groupe s'établit à 47,7% au titre de l'exercice 2014-2015, en retrait par rapport à l'exercice précédent (49,4% sur l'exercice 2013-2014 et 48,1% sur le premier semestre 2015).

Le développement de l'activité témoigne d'une politique commerciale offensive visant à prendre des parts de marché auprès des grandes enseignes de la distribution sur le segment des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur de la gamme Découvert, ainsi que du déploiement des chantiers de construction bois. Ce déploiement commercial engagé dans un contexte de relative hausse des cours des bois sur pieds, s'est accompagné d'un recul de la marge qui n'a pu être compensé par la hausse du volume d'activité du pôle bois énergie (dont le taux de marge brute s'est amélioré à ses bornes de 1,8 point) et les efforts soutenus dans le cadre de la politique d'optimisation de la productivité en 1ère et 2nde transformation.

Les charges externes du Groupe ont atteint 10,8 millions d'euros sur la période (20,5% du chiffre d'affaires) en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (20,1% du chiffre d'affaires 2013-2014).

La masse salariale du Groupe représente quant à elle 14,0% du chiffre d'affaires sur l'exercice écoulé contre 14,5% sur 2013-2014.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi en repli à 1,9 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le taux de marge opérationnelle représente ainsi 3,5% du CA contre 5,0% sur 2013-2014.

Le résultat financier atteint quant à lui -1,2 millions d'euros sur l'exercice 2014-2015 contre -1,05 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de l'écart d'acquisition négatif (badwill) constaté lors de l'entrée dans le périmètre du Groupe des sociétés France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe en 2013 (reprise étalée linéairement sur 3 ans). Le profit exceptionnel ainsi constaté est de 2,2 millions d'euros (idem 2013-2014). Le résultat exceptionnel intègre également la constatation d'une indemnité d'assurance pour remplacement d'un équipement de production (raboteuse) de France Bois Imprégnés ayant subi un sinistre en 2015.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 2,9 millions d'euros au 31/08/2015 et est ainsi équivalent au résultat de 2,9 millions d'euros constaté au 31/08/2014.

5.2.2. Facteurs de risque

Risques opérationnels

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle évolue sur un marché stable.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Les sociétés TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO réalisent une première année de pleine activité qui confirme une notoriété croissante sur le marché de la construction bois, marché qui, s'il est encore en devenir, offre une relative résistance par rapport au repli globalement constaté sur le marché de la construction en France.

Risques de marché

Le groupe estime ne pas être exposé à des risques de non-respect de ses engagements financiers actuels, compte tenu des perspectives de rentabilité attendues dans les années futures. Il n'a pas souscrit d'instruments dérivés de couverture.

Risques environnementaux

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont également des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

5.2.3. Perspectives 2016

L'exercice 2015 a été marqué par une nouvelle phase de croissance de l'ensemble des segments d'activité. Le groupe souhaite poursuivre cette croissance en 2016 tout en visant une amélioration de la rentabilité d'exploitation par :

- L'intensification des efforts engagés en matière d'optimisation et de modernisation des process industriels de 1ère et 2nde transformation ;
- L'adjonction de services et prestations à valeur ajoutée à la gamme des produits sciés et des produits d'aménagement extérieur Découvert (séchage, rabotage, traitement) ;
- La consolidation des activités génératrices de trésorerie (granulation, poteaux de ligne) ;
- Le développement progressif des activités de construction bois en aval de la chaîne de valeur avec TECHNICBOIS et LIFECO.

5.3. Principes et méthodes comptables

5.3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, clos au 31 août 2015, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2. Changement de méthode

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2015 sont les mêmes que ceux au 31/08/2014. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

5.3.3. Estimation et hypothèses

La préparation des comptes consolidés conformes au CRC 99-02 nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

5.3.4. Base de préparation des états financiers

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31 août 2015.

Toutes les sociétés ont un exercice de 12 mois, débutant le 1er septembre 2014 ; sauf la société IMMO BOISSET qui a été créée fin juillet 2015 et qui n'a donc qu'un mois d'existence.

5.3.5. Principes et méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles la société MOULINVEST assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels.
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires dits « intérêts minoritaires ».

Dans les comptes consolidés arrêtés au 31/08/2013, l'entrée dans le périmètre de consolidation des deux entités rachetées par la société MOULINVEST, a conduit à effectuer leur valorisation en juste valeur et à constater l'écart d'acquisition qui en résulte, conformément aux dispositions du règlement CRC-99-02. Les réévaluations ont porté sur les stocks de produits finis, sur les immobilisations (essentiellement sur des constructions anciennes, ayant encore une valeur d'utilité) sur une provision pour dépollution et sur une provision pour licenciement.

Le groupe applique les méthodes préférentielles suivantes du règlement CRC-99-02 :

- Comptabilisation des engagements de retraite (cf § 5.3.15)
- Comptabilisation des contrats de location-financement (cf § 5.3.20)
- Comptabilisation des frais d'augmentation de capital (cf § 5.3.22)
- Prise en compte du résultat à l'avancement (cf § 5.3.10)

Ne sont pas applicables les méthodes suivantes :

- Activation des frais de développement
- Reclassement des écarts de conversion en résultat financier

5.3.6. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation

Les opérations non courantes et non liées à l'exploitation normale de l'entreprise sont constatées en résultat exceptionnel.

La reprise de provision de l'écart d'acquisition négatif a été comptabilisée en profit exceptionnel, sur la ligne « Reprises sur provisions, transferts de charges ».

5.3.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives.

5.3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont retenues pour leurs coûts d'acquisition ou de production, diminuées des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Lorsque des événements ou des indicateurs indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité.

Les droits de mutation et les honoraires ont été activés.

5.3.9. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont retenues pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture est inférieure à leur prix d'acquisition, des dépréciations sont constatées.

5.3.10. Stocks

• Évaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat connu.

En ce qui concerne les stocks de grumes : ceux-ci sont évalués et entrés en stocks dès l'achat, c'est-à-dire au moment de la signature des conventions avec les ONF et les particuliers. Compte tenu de la nature particulière des achats qui ne peuvent être évalués à une valeur réelle que lors de la coupe, il arrive qu'à posteriori, lorsque les bois sont coupés, le cubage réel soit différent des cubages entrés en stock. Le stock et les dettes fournisseurs corrélatives sont alors réajustés. Cela n'a pas d'incidence sur le résultat, mais peut influencer sur le niveau des stocks et des dettes fournisseurs.

• Évaluation des produits finis :

Les produits finis de sciages sont évalués au prix de vente, moins une décote correspondant aux frais de commercialisation.

• Dépréciation des stocks

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée le cas échéant si la valeur actuelle (de réalisation) devient inférieure au coût de production. Des dépréciations ont été constatées (cf § 5.5.3).

• Valorisation des contrats à long terme :

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. La méthode à l'avancement porte sur tous les contrats en cours.

Le résultat est constaté à l'avancement en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement. Le pourcentage d'avancement retenu est le rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date d'arrêt et le total des coûts d'exécution du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, la perte à terminaison, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, est constatée immédiatement.

5.3.11. Créances et dettes

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont valorisées au taux de change constaté à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion, par rapport aux montants précédemment comptabilisés en euros, sont comptabilisées en écarts de conversion actifs ou passifs. Le cas échéant, les pertes de change latentes font l'objet de provisions.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés de non recouvrabilité.

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste client en application de la réglementation comptable. Celle-ci précise que, lors du transfert de la créance, le compte « Clients » est soldé, quelles que soient les conditions prévues par la convention d'affacturage puisque la subrogation vaut transfert de propriété (C. civ. art. 1250), que l'affacturage soit avec ou sans recours.

Il en est de même pour les cessions de créances Dailly.

5.3.12. Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût d'achat.

5.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5.3.14. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements apparaissant au passif des comptes sociaux des sociétés consolidées sont virées en produits constatés d'avance, sans incidence sur la fiscalité différée.

5.3.15. Avantages du personnel

Les engagements de retraite concernent les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE. L'intégralité des engagements au 31/08/2015 a fait l'objet d'une provision. Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir ce risque. Le groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle.

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les hypothèses de calcul de la provision sont les suivantes :

- départ à l'âge de 65 ans
- méthode rétrospective des droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 2.09 %
- taux de cotisation patronale : application des taux moyens constatés dans chacune des sociétés consolidées.

5.3.16. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

5.3.17. Passifs éventuels et litiges

Si le montant ou l'échéance d'un risque ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe sauf dans le cadre des acquisitions où les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan consolidé.

5.3.18. Impôts

Les impôts différés résultent des retraitements et éliminations pratiqués et de toute différence temporaire apparaissant entre résultat comptable et fiscal. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable (prise en résultat des différences temporaires). Ils ont été calculés au taux de 33.33%, la prise en compte d'un échancier de reversement n'ayant pas d'impact significatif.

En application du CRC 99.02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2011 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE. La convention signée stipule que chaque filiale (SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2013 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST, France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE. La convention signée stipule que chaque filiale (France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Il existe à compter de l'exercice ouvert le 1er septembre 2014 une convention d'intégration fiscale entre les sociétés MOULINVEST et TECHNICBOIS MOULIN. La convention signée stipule que la filiale constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Le groupe fiscal existant a dégagé un bénéfice fiscal de 294 K€.

5.3.19. Reconnaissance des produits

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires dans toutes les sociétés du groupe obéissent aux règles suivantes : la livraison déclenche la facturation et par conséquent la comptabilisation immédiate des produits. Des PQFA (Primes Quantitatives de Fin d'Année) sont versées à certains clients selon des conventions signées avec eux sur la base de volumes traités en année civile. Au 31 août, il est fait une estimation des primes qui seront dues au 31 décembre sur la base de l'année civile en fonction des volumes déjà connus et à venir. Des avoirs à établir sont comptabilisés au prorata temporis des 8 mois écoulés.

5.3.20. Contrat de location et crédits baux

Un grand nombre de biens, matériels techniques notamment, sont financés par crédit-bail ou location longue durée. Ceux-ci ont été retraités pour faire apparaître à l'actif la valeur brute des immobilisations ainsi financées et les amortissements calculés sur une durée probable d'utilisation, et au passif les emprunts qui auraient été souscrits pour financer les investissements.

5.3.21. Coût des emprunts ou des dettes portant intérêts

Les coûts des emprunts et des dettes portant intérêts sont constatés selon les dispositions du plan comptable général en charges financières.

5.3.22. Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission

En application du CRC 99.02, les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour leur montant net d'impôt.

5.3.23. Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 31 août 2015, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité, 7 532 de ses propres actions. Elle détient également, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions, 20 622 de ses propres actions.

Les cessions de l'exercice ont dégagé des plus et moins-values : il en résulte un boni net de 0.3 K€.

Ces opérations sont imputées, dans les comptes consolidés, sur les capitaux propres du groupe, pour un montant net d'impôt de 211 K€.

5.3.24. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social, hors titres d'autocontrôle (avis n°27 mai 1993 de l'OEC).

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

| Liste des sociétés consolidées | % de contrôle | Méthode Intégration | N° SIREN | Activité |
|---|---------------|---------------------|-----------|--|
| SA MOULINVEST | 100% | Globale | 433122637 | Prise de participations |
| SAS SCIERIE MOULIN | 99.33% | Globale | 330824442 | Scierie et rabotage du bois |
| SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 100% | Globale | 499475713 | Production, transformation et vente de matières énergétiques |
| SCI DE VILLE | 100% | Globale | 380807057 | Gestion immobilière |
| SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc) | 10% | Globale | 517853305 | Gestion immobilière |
| SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 100% | Globale | 564503043 | Scierie et traitement de bois |
| SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE | 100% | Globale | 332813229 | Scierie et rabotage du bois |
| SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE | 66.67% | Globale | 803776251 | Construction bois |
| SARL TECHNICBOIS MOULIN | 100% | Globale | 803776558 | Production et vente composants bois |
| SARL IMMO BOISSET | 100% | Globale | 812756815 | Gestion immobilière |

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre

de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

5.4.2. Variation de périmètre

Le périmètre de consolidation est modifié depuis le dernier exercice clos le 31 août 2014 avec l'entrée d'une nouvelle filiale détenue à 100% le 22 juillet 2015 : la SARL IMMO BOISSET. L'incidence sur les comptes consolidés étant négligeable, aucune information proforma n'est nécessaire.

En date du 18 novembre 2014 a eu lieu un apport partiel d'actif de la SAS SCIERIE MOULIN à la SARL TECHNICBOIS avec effet rétroactif au 1er septembre 2014. La SAS SCIERIE MOULIN a acheté 5 000 titres TECHNICBOIS aux anciens associés de la SARL TECHNICBOIS pour 5 000 euros et a reçu en contrepartie de l'apport partiel d'actif (branche BOIS CONSTRUCTION) 496 000 titres de la SARL TECHNICBOIS pour une valeur de 496 000 euros. La SAS SCIERIE MOULIN détient donc 501 000 titres du capital de la SARL TECHNICBOIS pour une valeur de 501 000 euros, soit 100%.

La SA MOULINVEST a racheté 5 143 titres SCIERIE MOULIN aux minoritaires de la SAS SCIERIE MOULIN sur les 5 934 leur appartenant (soit 86.67%). Elle possède, au 31 août 2015, 117 893 titres SCIERIE MOULIN sur les 118 684 titres composant le capital, soit 99.33%.

5.5. Bilan

5.5.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

| Rubriques | Début exercice | Acquisition | Cession | Variation périmètre | Autre variation et variation de change | Fin exercice |
|-----------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------|--|---------------|
| Frais d'établissement | | | | | | 0 |
| Frais de recherche | | 5 | 5 | | | 0 |
| Concessions, Brevets | 337 | 30 | 4 | | | 363 |
| Fonds commercial | | | | | | 0 |
| Autres immo incorporelles | | | | | | 0 |
| IMMO INCORPORELLES | 337 | 35 | 9 | 0 | 0 | 363 |
| Terrains | 5 544 | 524 | | | | 6 068 |
| Constructions | 11 616 | 42 | 38 | | 92 | 11 712 |
| Installations techniques | 44 117 | 806 | 1 968 | | 1 373 | 44 328 |
| Autres immo corporelles | 2 053 | 297 | 137 | | 146 | 2 359 |
| Immo en cours | 968 | 303 | 186 | | -724 | 361 |
| Avances et acomptes | 109 | 7 | | | -109 | 7 |
| IMMO CORPORELLES | 64 407 | 1 979 | 2 329 | 0 | 778 | 64 835 |
| Titres participation | | | | | | 0 |
| Titres des sociétés M.E. | | | | | | 0 |
| Créances sur participations | | | | | | 0 |
| Autres titres immo | 34 | 11 | | | | 45 |
| Prêts | 150 | 8 | 3 | | | 155 |
| Autres immo financières | 86 | 263 | 164 | | -19 | 166 |
| IMMO FINANCIERES | 270 | 282 | 167 | 0 | -19 | 366 |
| TOTAL | 65 014 | 2 296 | 2 505 | 0 | 759 | 65 564 |

Les principaux investissements réalisés l'ont été par la société MOULIN BOIS ENERGIE : il s'agit notamment d'une plateforme logistique devant l'usine (228 k€). Le reste des investissements est essentiellement de l'investissement de maintien et de renouvellement récurrent.

Les biens inscrits dans les immobilisations, qui font l'objet de contrats de location-financement, ont une valeur brute totale de 17 298 K€.

Ils correspondent essentiellement à des installations techniques. Leurs modalités de dépréciation sont identiques à celles des autres immobilisations, leur valeur nette comptable s'élève à 7 556 K€.

(Dans le paragraphe 5.8.2.2, les investissements sont présentés par secteur d'activité.)

5.5.2. Amortissements et provisions des Immobilisations

Durées d'amortissement

| Nature | Durée |
|---|-------------|
| Immobilisations incorporelles : logiciels | 1 an |
| Constructions | 10 - 30 ans |
| Agencements, installations | 8 - 20 ans |
| Matériel et outillage | 2 - 10 ans |
| Matériel de transport | 2 - 5 ans |
| Mobilier et matériel de bureau | 3 - 10 ans |

Variations des amortissements

| Rubriques | Début exercice | Dotation | Reprise | Variation périmètre | Autre variation et variation de change | Fin exercice |
|---------------------------|----------------|--------------|--------------|---------------------|--|---------------|
| Frais d'établissement | | | | | | 0 |
| Frais de recherche | | | | | | 0 |
| Concessions, Brevets | 257 | 46 | 3 | | | 300 |
| Fonds commercial | | | | | | 0 |
| Autres immo incorporelles | | | | | | 0 |
| IMMO INCORPORELLES | 257 | 46 | 3 | 0 | 0 | 300 |
| Terrains | 841 | 281 | | | | 1 122 |
| Constructions | 4 465 | 501 | 37 | | | 4 929 |
| Installations techniques | 20 962 | 3 246 | 1 215 | | -205 | 22 788 |
| Autres immo corporelles | 685 | 338 | 89 | | | 934 |
| Immo en cours | | | | | | 0 |
| IMMO CORPORELLES | 26 953 | 4 366 | 1 341 | 0 | -205 | 29 773 |
| TOTAL | 27 210 | 4 412 | 1 344 | 0 | -205 | 30 073 |

Variations des provisions sur immobilisations

| Rubriques | Début exercice | Dotation | Reprise | Variation périmètre | Autre variation et variation de change | Fin exercice |
|---|----------------|----------|----------|---------------------|--|--------------|
| Provisions sur titres de participation | | | | | | 0 |
| Provisions sur autres immobilisations financières | 3 | | | | | 3 |
| TOTAL | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |

5.5.3. Stocks et en-cours

| STOCK 31/08/2015 | BRUT | PROVISION | NET |
|----------------------------------|---------------|-----------|---------------|
| Matières premières | 9 114 | 13 | 9 101 |
| Encours de biens | 99 | | 99 |
| Encours de services | | | |
| Produits intermédiaires et finis | 5 524 | 31 | 5 493 |
| Marchandises | 97 | | 97 |
| TOTAL | 14 834 | 44 | 14 790 |

| STOCK 31/08/2014 | BRUT | PROVISION | NET |
|----------------------------------|---------------|-----------|---------------|
| Matières premières | 9 147 | 6 | 9 141 |
| Encours de biens | 130 | | 130 |
| Encours de services | | | |
| Produits intermédiaires et finis | 5 242 | 29 | 5 213 |
| Marchandises | 28 | | 28 |
| TOTAL | 14 547 | 35 | 14 512 |

5.5.4. Créances clients et autres créances

| AU 31/08/2015 | Montant brut | Moins d'un an | Plus d'un an |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Prêts | 155 | 3 | 152 |
| Avances et acomptes versés | 10 | 10 | |
| Créances clients | 5 366 | 5 056 | 310 |
| Actif d'impôt différé | 170 | 170 | |
| Autres créances | 2 300 | 2 168 | 132 |
| Charges constatées d'avance | 405 | 405 | |
| TOTAL | 8 406 | 7 812 | 594 |

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 299 K€ au 31/08/2015.

A compter de cet exercice, la scierie MOULIN a souscrit un contrat d'affacturage pour financer une partie de son encours clients. Le fonds de garantie minimum de 80 K€ a fait l'objet d'une comptabilisation en immobilisations financières, alors que le fonds de garantie variable, après chaque cession au factor, a fait l'objet d'une comptabilisation en « autres créances », pour 366 K€.

Les créances cédées au factor sont comptabilisées en moins du poste clients (Cf principe évoqué § 5.3.11) Elles s'élevaient au 31/08/2015 à 2 459 K€. Il existe en outre des comptes de réserves en trésorerie à l'actif du bilan pour un montant de 326 K€.

Le solde net financé dans le cadre de ce contrat d'affacturage s'élève donc à un montant de 1 686 K€.

Dans la société FBI, des créances sont cédées en Loi Dailly. Le montant de l'avance au 31/08/2015 s'élève à 489 K€.

| AU 31/08/2014 | Montant brut | Moins d'un an | Plus d'un an |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Prêts | 150 | 3 | 147 |
| Avances et acomptes versés | 4 | 4 | |
| Créances clients | 6 702 | 6 702 | |
| Actif d'impôt différé | 171 | 171 | |
| Autres créances | 1 062 | 1 062 | |
| Charges constatées d'avance | 296 | 296 | |
| TOTAL | 8 385 | 8 238 | 147 |

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation de 220 K€ au 31/08/2014.

5.5.5. Actifs financiers

- Au 31/08/2015 :
Les placements à court terme sont composés de comptes à terme :
SG COMPTE A TERME : 121 K€
- Au 31/08/2014 :
Les placements sont composés de SICAV :
SG MONETAIRE PLUS : 29 K€

5.5.6. Trésorerie et équivalents trésorerie

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 4 896 K€. Pour plus de détails, se reporter au paragraphe 5.2.1 (Analyse Performance du groupe).

Le besoin en fond de roulement progresse de 448 K€.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 4 448 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 1 257 K€ : les investissements se sont élevés à 2 234 K€ et les cessions d'immobilisations à 1 194 K€.

Nous avons fait précédemment état, suite à la survenance d'un sinistre incendie sur un silo de stockage chez France Bois Imprégnés, d'un accord formalisé en date du 28 avril 2014 avec la Compagnie d'Assurances au titre des frais supplémentaires destinés à éviter une perte d'exploitation. Le montant de l'indemnité transactionnelle qui s'élevait à 550 K€ a été intégralement consacré à l'acquisition d'une nouvelle raboteuse, principal investissement constaté au 1er semestre 2014-2015.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 077 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 681 K€.

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie diminuer de 205 K€.

5.5.7. Capital et informations sur le capital

Composition du capital social

| | EX. 31/08/2015 | EX. 31/08/2014 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Nombre de titres à l'ouverture | 3 075 338 | 3 075 338 |
| Augmentation de capital | | |
| Diminution de capital | 0 | 0 |
| Nombre de titres à la clôture | 3 075 338 | 3 075 338 |

La société détient 28 154 actions propres à la clôture.

La valeur nominale des titres est de 1.20 €.

5.5.8. Passifs financiers et Analyse de l'endettement financier net

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

| AU 31/08/2015 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 15 112 | 2 652 | 9 894 | 2 566 |
| Emprunts en crédit-bail | 5 642 | 1 461 | 4 027 | 154 |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 | 5 | | |
| TOTAL | 20 759 | 4 118 | 13 921 | 2 720 |

| AU 31/08/2015 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 1 573 | 1 573 | | |
| TOTAL | 1 573 | 1 573 | 0 | 0 |

| Au 31/08/2015 | Garanties | Non Garanties | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Emprunt Auxifip taux fixe | 4 878 | | 4 878 |
| Autres emprunts à taux fixe | 9 631 | 603 | 10 234 |
| Autres emprunts à taux variable | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières auprès des établissements de crédit | 14 509 | 603 | 15 112 |
| Dettes financières des contrats de crédit-bail | 5 642 | | 5 642 |
| Autres dettes financières | | 5 | 5 |

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 59.60 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 12 460 / 20 907 = 59.60 %, contre 79.95% au 31/08/2014).

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013 relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE est assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing ») qui entrent en application à compter de la publication des comptes consolidés du Groupe Moulinvest pour l'exercice clos le 31 août 2014.

Les ratios sont respectés au 31/08/2015 :

- Le Ratio de levier tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 3,234 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le Ratio de Gearing tel que défini à l'Article « DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU CLIENT / Engagements financiers » du contrat, testé tous les ans, sur une base annuelle s'élève à 1,004 ; et est à un niveau inférieur à : 1,5 ;
- Le montant cumulé des cessions d'actifs réalisées au cours de l'exercice tel que défini à l'article « DÉCLARATION ET ENGAGEMENTS DU CLIENT – Engagements de ne pas faire » du contrat s'élevait à 999 600 euros en valeur nette comptable ; et était à un niveau inférieur à 10% de la valeur brute de son actif immobilisé.

| AU 31/08/2014 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|---------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Dettes auprès des Ets de crédit | 17 158 | 2 731 | 9 929 | 4 498 |
| Emprunts en crédit-bail | 6 090 | 1 328 | 3 969 | 793 |
| Emprunts et dettes financières divers | 7 | 7 | | |
| TOTAL | 23 255 | 4 066 | 13 898 | 5 291 |

| AU 31/08/2013 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| Concours bancaires courants | 665 | 665 | | |
| TOTAL | 665 | 665 | 0 | 0 |

| Au 31/08/2014 | Garanties | Non Garanties | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Emprunt Auxifip taux fixe | 6 040 | | 6 040 |
| Autres emprunts à taux fixe | 10 215 | 903 | 11 118 |
| Autres emprunts à taux variable | 0 | 0 | 0 |
| Dettes financières auprès des établissements de crédit | 16 255 | 903 | 17 158 |
| Dettes financières des contrats de crédit-bail | 6 090 | | 6 090 |
| Autres dettes financières | 7 | | 7 |

Tableau des dettes – hors concours bancaires courants.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 79.95 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 14 427 / 18 045 = 79.95 %, contre 84.41 % au 31/08/2013).

5.5.9. Provision pour engagement de retraite et autres provisions

| | 31/08/14 | Variation périmètre | Virement | Dotations | Reprises | 31/08/15 |
|---|--------------|---------------------|----------|------------|--------------|--------------|
| Provision pour litiges | 110 | | | 94 | 79 | 125 |
| Provisions pour risque et charge y compris pour pension | 1 268 | | | 38 | 168 | 1 138 |
| Passif d'impôt différé | 614 | | | 147 | | 761 |
| Écart d'acquisition négatif | 3 234 | | | | 2 156 | 1 078 |
| TOTAL | 5 226 | 0 | 0 | 279 | 2 403 | 3 102 |

Les sociétés soumises à des engagements de retraite sont MOULINVEST, SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE. L'intégralité des engagements au 31/08/2015 a fait l'objet d'une provision.

Il n'existe pas de contrat d'assurance pour couvrir cet engagement.

Une provision a été constituée dans les comptes de la société France BOIS IMPREGNES au 31/08/2014 pour 143 K€ afin de faire réaliser des travaux de désamiantage d'une toiture suite à un sinistre incendie survenu en février 2014 sur un silo de stockage de sciure sèche sur le site de Boisset-Lès-Montrond et ayant endommagé le bâtiment adjacent. Les conséquences financières de ce sinistre sont prises en charge par la compagnie d'assurance et la société a pris les dispositions nécessaires en phase avec la réglementation. La provision a été reprise en totalité sur l'exercice, les travaux ayant été réalisés.

5.5.10. Litiges et passifs éventuels

La SCIERIE MOULIN a fait l'objet d'un contrôle fiscal lors de l'exercice clos au 31/08/2012. Les conséquences financières du contrôle ont fait l'objet au 31/08/2012, par prudence, de la constitution d'une provision pour impôts d'un montant de 47 k€ qui a été maintenue au 31/08/2014, compte tenu de la contestation en cours. La SCIERIE MOULIN a depuis obtenu gain de cause dans le litige qui l'opposait à l'administration fiscale. La provision a donc été reprise.

5.5.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Le montant particulièrement significatif des dettes fournisseurs à la clôture s'explique par le cadre contractuel liant le groupe Moulinvest à ses fournisseurs de bois. L'accord entre les deux parties prévoit un paiement au fur et à mesure de la consommation des bois achetés sur pied.

Ainsi le processus de comptabilisation des achats de grumes est le suivant :

- Lors de la signature d'une convention d'achat avec les ONF (Offices Nationaux des Forêts), le montant prévu dans la convention est comptabilisé en achats, car la scierie MOULIN en devient propriétaire à cet instant. Cependant, la scierie ne paye les achats qu'au fur et à mesure de leur utilisation (au moment du sciage). Cela peut générer des délais de paiement de plus d'un an, entre le moment où le bois est acheté et celui où il est payé.

- Pour des achats à des particuliers, les délais de paiement sont de 90 jours au maximum.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions d'investissement obtenues par les sociétés SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, IMMOBILIER DE VILLE et France BOIS IMPREGNES.

| AU 31/08/2015 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Avances et acomptes sur commande | 124 | 124 | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 460 | 8 460 | | |
| Dettes sur immobilisations | 466 | 349 | 117 | |
| Dettes fiscales et sociales | 2 025 | 2 025 | | |
| Autres dettes | 601 | 601 | | |
| Produits constatés d'avance | 2 180 | 2 180 | | |
| TOTAL | 13 856 | 13 739 | 117 | 0 |

| AU 31/08/2014 | montant brut | moins d'un an | 1 an à 5 ans | plus de 5 ans |
|--|---------------|---------------|--------------|---------------|
| Avances et acomptes sur commande | 64 | 64 | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 804 | 8 804 | | |
| Dettes sur immobilisations | 405 | 405 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 2 300 | 2 300 | | |
| Autres dettes | 272 | 272 | | |
| Produits constatés d'avance | 2 369 | 2 369 | | |
| TOTAL | 14 214 | 14 214 | 0 | 0 |

5.6. Compte de résultat

5.6.1. Résultat d'exploitation

Le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de la performance § 5.2.1.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités est faite dans le paragraphe 5.8.2.1.

5.6.2. Résultat financier

| PRODUITS FINANCIERS | 31/08/15 | 31/08/14 |
|---|-----------|------------|
| Revenus des participations | | |
| Revenus de placements | | 1 |
| Escomptes obtenus | 12 | 29 |
| Produits de cession | | |
| Écarts de conversion | | |
| Reprises sur provisions pour dépréciation des VMP | | 132 |
| Gains de change | | |
| Autres produits financiers | | 1 |
| TOTAL | 12 | 163 |

Les nombreux financements par crédits baux ont été retraités pour faire apparaître la charge financière supportée par le groupe. Ils sont distingués des intérêts des emprunts réels dans le tableau ci-dessous.

| CHARGES FINANCIÈRES | 31/08/15 | 31/08/14 |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Intérêts bancaires | 772 | 894 |
| Intérêts sur crédit bail | 344 | 250 |
| Escomptes accordés | 83 | 75 |
| Pertes de change | | 1 |
| Charges nettes sur cession VMP | | |
| Dotations financières | | |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL | 1 199 | 1 220 |

5.6.3. Détail des charges et produits exceptionnels

| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 31/08/15 | 31/08/14 |
|---|--------------|--------------|
| Produits de cessions d'immobilisations | 1 037 | 425 |
| Quote-part de subvention | 271 | 252 |
| Autres opérations en capital | | |
| Écarts d'acquisition | 2 156 | 2 156 |
| Profit sur report d'impôt | | |
| Reprises sur provisions | 231 | 84 |
| Indemnité d'assurance | 311 | 238 |
| Produits divers (Régularisations diverses et produits sur exercices antérieurs) | 33 | 86 |
| TOTAL | 4 039 | 3 241 |

L'écart d'évaluation résulte de la valorisation à la juste valeur dans l'entrée dans le périmètre de consolidation, de certains éléments d'actif et de passifs apportés. Les appréciations à la juste valeur ont portés essentiellement sur le patrimoine immobilier, les stocks de produits finis, les provisions pour dépollution et la prise en compte des coûts de licenciements consécutifs au rachat de France BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINT AGATHE. L'écart d'acquisition constaté est de 5 511 k€ pour France Bois Imprégnés et 956 k€ pour la Scierie Sainte Agathe. Il a été choisi d'amortir ces 2 écarts sur une durée de 3 ans. L'impact sur le résultat exceptionnel au 31/08/2015 est de 2 156 k€.

La société France Bois Imprégnés a subi un sinistre incendie sur sa raboteuse le 28/05/15. Seul le matériel a été touché et l'ensemble des mesures destinées à limiter les éventuelles conséquences sur l'activité ont été prises (notamment l'installation d'une machine de remplacement). Le matériel est assuré en valeur à neuf et la société bénéficie également d'une garantie perte d'exploitation. Un accord a été formalisé en date du 09/10/2015 avec la Compagnie d'Assurances au titre de l'indemnité dommage matériel, vétusté déduite, pour un montant de 764 k€ (compris dans les produits de cession d'immobilisations).

| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 31/08/15 | 31/08/14 |
|---|--------------|--------------|
| Cession d'immobilisations | 1 169 | 783 |
| Écart d'acquisition | | |
| Perte sur report d'impôt | | 59 |
| Malis sur cession d'action | | |
| Dotations aux provisions pour risques | 74 | 166 |
| Dotations aux provisions pour litiges | | |
| Coût de désamiantage et de dépollution | 143 | 70 |
| Rappels suite à contrôle fiscal et social | 22 | 96 |
| Indemnité de licenciement | | |
| Pénalités | 7 | 3 |
| Charges diverses (Régularisations diverses et charges sur exercices antérieurs) | 145 | 25 |
| TOTAL | 1 560 | 1 202 |

5.7. Autres informations

5.7.1. Effectif du groupe

| | 31/08/15 | % | 31/08/14 | % |
|----------------------|------------|-------------|------------|-------------|
| Cadres | 29 | 16% | 26 | 16% |
| A. M. et techniciens | 22 | 12% | 19 | 12% |
| Employés | 29 | 16% | 22 | 14% |
| Ouvriers | 99 | 55% | 94 | 58% |
| TOTAL | 179 | 100% | 161 | 100% |

5.7.2. Impôts

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (K€)

L'impôt sur le bénéfice au compte de résultat comprend :

| VENTILATION | 31/08/15 | 31/08/14 |
|-----------------|------------|------------|
| Impôts courants | 98 | 59 |
| Impôts différés | 148 | 199 |
| TOTAL | 246 | 258 |

Rapprochement entre charge d'impôt théorique et effective :

Ce rapprochement se présente de la façon suivante:

| MONTANT DE LA DIFFÉRENCE | 31/08/15 | 31/08/14 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Résultat avant impôt | 3 119 | 3 245 |
| Taux normal d'impôt en France | 33,33% | 33,33% |
| Impôt théorique (A) | 1 040 | 1 082 |
| Impôt réel (B) | 246 | 258 |
| Différence à expliquer (A-B) | 794 | 824 |

| Éléments de rapprochement | 31/08/15 | 31/08/14 |
|--|------------|------------|
| Amortissement des écarts d'acquisition | 706 | 719 |
| Effets des différences de taux d'imposition | | |
| Effets de la variation du taux (report variable) | | |
| Résultats taxés aux taux réduits | | |
| Pertes fiscales (antérieures ou exercice) | | -279 |
| Dif. Permanentes résultat comptable/imposable | 87 | 94 |
| Dif. temporaires résultat comptable/imposable | | |
| Impact intégration fiscale | | 290 |
| Crédits d'impôts | 1 | |
| Autres | | |
| Montant rapproché | 794 | 824 |

5.7.3. Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat du groupe par le nombre de titres composant le capital social.

Le résultat par action de base est le même que le résultat par action dilué.

RÉSULTAT PAR ACTION = 2 909 911 € / 3 047 184 = 0.954951 €

5.7.4. Parties liées

La SCI MARINE BIS est propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SARL IMMOBILIER DE VILLE. Celle-ci a édifié un bâtiment dans lequel MOULIN BOIS ENERGIE a installé, pour exercer ses activités, les machines et la chaîne de fabrication des granulés de bois dans lesquelles elle a investi. La charge de loyer correspondante est de 45 K€ dans la SARL IMMOBILIER DE VILLE au 31 août 2015, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 84 K€.

La SCI MARINE BIS est également propriétaire d'un terrain qui a été donné à bail à construction à la SCIERIE MOULIN, sur laquelle cette dernière a édifié une plate-forme de stockage. La charge de loyer correspondante est de 46 K€ dans la SCIERIE MOULIN au 31 août 2015, la dette globale vis-à-vis de la SCI MARINE BIS s'élevant quant à elle à 55 K€.

5.7.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires provisionnés pour les comptes au 31 août 2015 au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élève respectivement à :

SA MOULINVEST (dont revue des sociétés IMMOBILIER DE VILLE, SCI DE VILLE, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, TECHNICBOIS MOULIN et LIFECO CONSTRUCTION FRANCE) : 70 276 € HT

SAS SCIERIE MOULIN : 16 651 € HT

SAS MOULIN BOIS ENERGIE : 5 656 € HT

SAS FRANCE BOIS IMPREGNES : 15 000 € HT

5.7.6. Rémunération des organes de direction

Les organes de direction rémunérés dans le groupe consolidé sont le président de la SA MOULINVEST et les directeurs généraux de la SA MOULINVEST et de la SAS SCIERIE MOULIN.

Le total des rémunérations versé à ces organes s'élève à 321 300 € bruts.

5.7.7. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement constaté en charge n'a pas été isolé au 31/08/2015.

5.7.8. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels.

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

5.7.9. Écart d'acquisition

Écart d'acquisition sur le rachat de France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE :

Le rachat des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE durant l'exercice clos le 31/08/2013, a généré la constatation d'un écart d'acquisition.

Les capitaux propres au 28/02/2013 ont fait l'objet des retraitements de consolidation suivants : annulation des amortissements dérogatoires, activation des crédits baux et annulation d'une valeur de fonds de commerce.

Il a ensuite été procédé à des évaluations en juste valeur des constructions et des stocks. Des charges directement liées à l'acquisition ont été déduites. L'impact de fiscalité différée a été pris en compte.

Il en est résulté des capitaux propres retraités, avec lesquels l'écart global a été calculé.

Il a été décidé, compte tenu des perspectives de développement attendues des 2 entités rachetées, de reprendre la provision pour acquisition des titres, sur une durée de 3 ans.

Les écarts d'acquisition constatés sont les suivants :

FRANCE BOIS IMPREGNES :

| | |
|---|---------------|
| Écarts d'évaluation sur les constructions | 459 K€ |
| Écarts d'évaluation sur les stocks | 1 132 K€ |
| Déduction des coûts de licenciement induits par le rachat | - 168 K€ |
| Déduction de la provision pour dépollution | - 293 K€ |
| Impôts différés sur les écarts | - 375 K€ |
| Soit un écart total net de | 754 K€ |

Calcul de l'écart d'acquisition :

| | |
|--|-----------------|
| Capitaux propres au jour de l'acquisition | 8 327 K€ |
| Retraitements et réévaluations | 753 K€ |
| Soit des capitaux propres retraités de..... | 9 080 K€ |
| Pour un prix d'achat (frais compris) de..... | 3 569 K€ |
| ECART D'ACQUISITION SUR FRANCE BOIS IMPREGNES | 5 511 K€ |

SCIERIE STE AGATHE :

| | |
|--|--------------|
| Ecarts d'évaluation sur les constructions..... | 130 K€ |
| Ecarts d'évaluation sur les stocks..... | 2 K€ |
| Impôts différés sur les écarts | - 44 K€ |
| Soit un écart total net de..... | 88 K€ |

Calcul de l'écart d'acquisition :

| | |
|--|---------------|
| Capitaux propres au jour de l'acquisition | 1 450 K€ |
| Retraitements et réévaluations..... | 88 K€ |
| Soit des capitaux propres retraités de..... | 1 538 K€ |
| Pour un prix d'achat (frais compris) de..... | 581 K€ |
| ECART D'ACQUISITION SUR SCIERIE STE AGATHE..... | 957 K€ |

ECART D'ACQUISITION TOTAL AVANT REPRISE

| | |
|--|-----------------|
| France BOIS IMPREGNES | 5 511 K€ |
| SCIERIE STE AGATHE..... | 957 K€ |
| ECART TOTAL | 6 468 K€ |
| Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans | - 1 078 K€ |
| Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2013 de..... | 5 390 K€ |
| Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans | - 2 156 K€ |
| Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2014 de | 3 234 K€ |
| Reprise prorata temporis de l'écart sur 3 ans | - 2 156 K€ |
| Soit un écart d'acquisition net au bilan du 31/08/2015 de | 1 078 K€ |

La période de reprise de la provision pour écart d'acquisition sur l'exercice clos le 31/08/2015 étant de 12 mois, il en résulte une reprise de provision de 2 156 K€.

Écart d'acquisition sur le rachat par MOULINVEST d'actions de la SCIERIE MOULIN :

Le rachat d'actions de la SCIERIE MOULIN durant l'exercice clos le 31/8/2015 a généré la constatation d'un écart d'acquisition, égal à la différence entre le prix d'achat des actions et la quote part de capitaux propres détenue.

L'écart global constaté d'un montant de 37 K€ a été amorti en totalité sur cet exercice.

5.7.10. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie.

L'incidence de l'achat réalisé sur l'exercice clos le 31/08/2013 des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE STE AGATHE a encore eu un impact sur la trésorerie du groupe sur l'exercice clos le 31/08/2015 :

Le financement du solde du prix d'acquisition des sociétés France BOIS IMPREGNES et SCIERIE SAINTE AGATHE a été finalisé et intégralement débloqué en date du 23/10/2013. Le solde du prix d'acquisition représentant 2.1 millions d'euros, sur un prix de 4.1 millions d'euros, a été financé par la souscription d'emprunts auprès d'un pool de 3 banques partenaires sur une durée de 7 ans. Le premier versement de 2 millions d'euros réalisé le 18 avril 2013 avait été financé sur fonds propres. Des covenants bancaires ont été signés et sont à respecter pendant la durée de l'emprunt.

5.8. Information sectorielle

5.8.1. Ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques (K€)

| | 31/08/15 | % | 31/08/14 | % |
|--------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| France | 45 686 | 86,72% | 37 384 | 82,88% |
| Europe | 5 492 | 10,42% | 5 569 | 12,35% |
| Amérique | 244 | 0,46% | 285 | 0,63% |
| Asie | 33 | 0,06% | 80 | 0,18% |
| Afrique | 1 227 | 2,33% | 1 787 | 3,96% |
| TOTAL | 52 682 | 100% | 45 105 | 100% |

5.8.2. Segmentation par secteur d'activité (K€)

5.8.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par activité

| | 31/08/15 | % | 31/08/14 | % |
|--------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| BOIS CONSTRUCTION | 23 936 | 45,43% | 19 021 | 42,17% |
| BOIS ENERGIE | | | | |
| Cogénération | 4 214 | 8,00% | 4 067 | 9,02% |
| Granulation | 8 548 | 16,23% | 7 751 | 17,18% |
| IMPRÉGNATION | | | | |
| Poteaux | 7 319 | 13,89% | 6 417 | 14,23% |
| Décovert | 6 222 | 11,81% | 5 431 | 12,04% |
| AUTRES | 2 443 | 4,64% | 2 418 | 5,36% |
| (Dont Bois palettes) | | | 1 812 | |
| TOTAL | 52 682 | 100% | 45 105 | 100% |

5.8.2.2. Ventilation des immobilisations (en valeurs brutes) par activité.

| | 31/08/15 | % | 31/08/14 | % |
|--------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| BOIS CONSTRUCTION | 30 764 | 46,92% | 30 719 | 47,25% |
| BOIS ENERGIE | | | | |
| Cogénération | 12 506 | 19,07% | 12 413 | 19,09% |
| Granulation | 8 015 | 12,22% | 7 701 | 11,84% |
| IMPRÉGNATION | 10 995 | 16,77% | 12 407 | 19,08% |
| MASSIF BOIS | 1 370 | 2,09% | | 0,00% |
| AUTRES | 1 914 | 2,92% | 1 777 | 2,73% |
| TOTAL | 65 564 | 100% | 65 017 | 100% |

Parmi ces immobilisations, celles qui sont réalisés sur des terrains pris en bail à construction auprès de la SCI Marine Bis (société hors groupe), sont les suivantes :

- Par la société IMMOBILIER DE VILLE : 4 745 K€ de valeur brute et 3 542 K€ de valeur nette comptable.
- Par la scierie MOULIN : 148 K€ de valeur brute et 109 K€ de valeur nette comptable.

5.8.3. Ventilation du résultat par zone géographique (K€)

Le système d'information de la société ne permet actuellement pas de déterminer un résultat par zone géographique.

5.9. Engagements hors bilan

5.9.1. Droit individuel à la formation

Ce droit ayant été remplacé par le Compte Personnel de Formation depuis le 1er janvier 2015, cette information n'est plus fournie.

5.9.2. Engagements financiers donnés et reçus

• Engagements donnés

Moulinvest S.A.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE : 8 900 000 €

Concernant cet emprunt, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO.

Caution solidaire : emprunt souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 200 000 €, en principal et accessoires : 195 439 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE à hauteur de 330 000 €, en principal et accessoires

Le montant de la caution porte sur 50% de l'emprunt : 108 783 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès du CREDIT COOPERATIF à hauteur de 750 000 €, en principal et accessoires : 538 215 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 600 000 €, en principal et accessoires : 414 088 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la CAISSE D'EPARGNE à hauteur de 710 000 €, en principal et accessoires : 557 491 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès d'ARKEA BANQUE à hauteur de 500 000 €, en principal et accessoires : 378 910 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCIERIE MOULIN auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 163 000 €, en principal et accessoires : 168 062 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par SCI DE VILLE auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise : 1 000 000 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par IMMOBILIER DE VILLE auprès du CREDIT LYONNAIS et de la SOCIÉTÉ GENERALE (initial : 645 000 €) : 344 942 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires : 271 317 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la BNP PARIBAS à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires : 279 046 €

Caution solidaire : emprunt souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 55 000 €, en principal et accessoires : 30 992 €

Caution solidaire : crédit-bail souscrit par France BOIS IMPREGNES auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 387 704 € (loyers TTC et option d'achat TTC) : 332 823 €

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par LIFECO auprès du CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE à hauteur de 100 000 €, en principal et accessoires

Le montant de la caution porte sur 50% de l'autorisation de découvert en principal soit 50 000 €.

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par LIFECO auprès de la SOCIÉTÉ GENERALE à hauteur de 350 000 €, en principal et accessoires

Caution : garantie autonome sur ligne de crédit souscrite par LIFECO auprès d'ATRADIUS à hauteur de 1 000 000 €

Blocage du compte courant MOULINVEST chez SCIERIE MOULIN, en garantie du financement d'un parc à grumes en co-baillage consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Banque Rhône-Alpes, la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire Rives de Paris : 1 000 000 €

Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 725 081 € HT (valeur initiale : 616 613 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (ARKEA Crédit-Bail) et la Caisse d'Épargne (Natixis Lease). Les loyers restants à courir s'élèvent à 500 651 € (plus la valeur de rachat de 6 162 €).

Engagement de paiement et de poursuite de location par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : financement en crédit-bail en co-baillage pour un montant de 4 843 094 € HT (valeur initiale : 4 398 541 € HT) consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Caisse d'Épargne, la Banque Rhône Alpes et la Banque Populaire Rives de Paris. Les loyers restants à courir s'élèvent à 3 504 854 € (plus la valeur de rachat de 43 986 €).

Engagement de paiement et de substitution par MOULINVEST pour le compte de la SCIERIE MOULIN : contrat de fourniture en énergie électrique signé le 9 décembre 2014 pour un montant de 56 924 € avec EDF.

Scierie Moulin S.A.S.

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de :

- En 1er rang, nantissement de 600 000 € au profit de Arkea Banque pour un emprunt d'un montant nominal de 500 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 378 910 €.
- En 5ème rang, nantissement au profit de la Banque Rhône Alpes pour un emprunt d'un montant nominal de 201 250 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 85 042 €.
- 175 000 € en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, et nantissement de la souscription à 3% au capital de la société S.O.M.U.D.I.M.E.C., pour le Crédit Coopératif. Le total du capital restant dû sur l'emprunt correspondant s'élève à 43 827 €.

- 750 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du Crédit Coopératif. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 538 215 €.

- 710 000 € en principal au profit de la Caisse d'Épargne. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 557 491 €.

Nantissement des matériels financés à hauteur de 163 000 €, au profit de la SOCIÉTÉ GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 170 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 168 062 €.

Caution solidaire : emprunt AUXIFIP/OSEO souscrit par MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. : 3 248 000 €

Concernant cet emprunt, la SAS MOULIN s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE S.A.S. jusqu'au terme du contrat.

L'intégralité des actions que la SCIERIE MOULIN détient dans le capital de la société « MOULIN BOIS ENERGIE » est affectée à titre de nantissement pari passu, au profit de « AUXIFIP » et « OSEO ».

Caution solidaire : autorisation de découvert souscrite par TECHNICBOIS MOULIN auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN à hauteur de 150 000 EUR, en principal et accessoires.

Moulin Bois Energie S.A.S.

A titre de garanties au profit d'AUXIFIP :

- Gage sans dépossession des équipements mobiliers,
- Cession de créances professionnelles à hauteur de 4 878 027 €.

La SAS MOULIN BOIS ENERGIE a affecté en gage, au profit de la CAISSE D'ÉPARGNE AUVERGNE ET LIMOUSIN, un stock de 3 250 tonnes de granulés bois pour une valeur de 650 000 €.

Nantissement du fonds de commerce au profit de la SOCIÉTÉ GENERALE pour un emprunt d'un montant nominal de 200 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 195 439 €.

S.C.I. de Ville

A titre de garanties au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, dans le cadre de l'emprunt de 1 600 000 € souscrit par la SCI DE VILLE :

- Privilège de prêteur de deniers pour 1 500 000 €,
- Hypothèque complémentaire de 100 000 €.

Le total du capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 1 191 426 €.

S.A.R.L. Immobilier de Ville

A titre de garanties, prises pour compte commun par la Société Générale, au profit d'un pool bancaire (Société Générale, Le Crédit Lyonnais, et HSBC), dans le cadre des emprunts de 3 473 353 € (capital restant dû au 31/08/2015 : 2 639 542 €) et 601 000 € (capital restant dû au 31/08/2015 : 344 942 €) souscrits par la SARL IMMOBILIER DE VILLE :

- Inscription d'hypothèque conventionnelle et en concurrence entre les banques, sur le droit au bail à construction et sur les constructions édifiées par la SARL IMMOBILIER DE VILLE, dans le cadre du bail à construction consenti par la SCI MARINE BIS sur une parcelle de terrain
- Affectation hypothécaire, conférée par la SCI MARINE BIS, sur le terrain lui appartenant, objet du bail à construction susvisé,
- Cession des loyers perçus (loi Dailly) de la société MOULIN BOIS ENERGIE.

France Bois Imprégnés S.A.S.

Hypothèque conventionnelle sur tènement immobilier : 250 000 € en principal, intérêts et accessoires au profit du CREDIT AGRICOLE. Le solde restant dû sur l'emprunt s'élève à 227 303 €.

Nantissement du fonds de commerce de Boisset Les Montrond à hauteur de 300 000 €, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 300 000 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 300 000 €.

Nantissement des matériels financés à hauteur de 129 600 €, au profit de la BNP PARIBAS pour un emprunt d'un montant nominal de 152 470 €. Le capital restant dû sur cet emprunt s'élève à 128 643 €.

• Engagements reçus**Moulinvest S.A.**

Participation en risque d'OSEO : garantie 80% sur l'emprunt OSEO de 1 500 000 € (soit 1 200 000 €).

Délégation de garantie actif-passif, délégation de contrat d'assurance homme-clé Maurice MOULIN pour 750 000 €, respect de ratios consolidés de levier et gearing, nantissement des titres de FBI et SSA :

2 100 000 € en principal au profit des trois banques (Société Générale, Crédit Agricole Loire et Haute-Loire, et BNP Paribas). Le total du capital restant dû sur les emprunts correspondants s'élève à 1 602 711 €.

Garantie BPI France : 30% de l'encours de ce même emprunt de 2 100 000 €, soit 480 813 € au 31/08/2015.

Scierie MOULIN S.A.S.

Garantie OSEO à hauteur de 30%, pour un emprunt souscrit auprès du Crédit Coopératif, d'un montant nominal de 750 000 € 161 465 €

Cautions bancaires reçues par la Société Générale pour diverses opérations (notamment coupes de bois) pour 676 959 €, à titre indicatif

Cautions données par ARKEA Banque pour la Scierie Moulin 170 814 €

France Bois Imprégnés.

Garantie donnée par Société Générale pour l'Office National des Forêts à hauteur de 110 000 €.

Cautions bancaires reçues par le Crédit Agricole Loire Haute Loire pour coupes de bois : l'encours au 31/08/2015 est de 122 731 €.

Cautions bancaires reçues par la Société Générale pour coupes de bois : l'encours au 31/08/2015 est de 92 352 €.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES COMPTES SOCIAUX MOULINVEST AU 31 AOÛT 2015

COMPTE DE RÉSULTAT

| COMPTE DE RESULTAT | Exercice N 31/08/2015 | | | Exercice N-1 31/08/2014 | Ecart N/N-1 | |
|---|-----------------------|-------------|------------------|----------------------------|----------------|----------------|
| | France | Exportation | Total | | Euros | % |
| PRODUITS D'EXPLOITATION (1) | | | | | | |
| Ventes de marchandises | | | | | | |
| Production vendue de Biens | | | | | | |
| Production vendue de Services | 942 773 | | 942 773 | 1 104 959 | 62 185- | 6.19- |
| CHIFFRE D'AFFAIRES NET | 942 773 | | 942 773 | 1 104 959 | 62 185- | 6.19- |
| Production stockée | | | | | | |
| Production immobilisée | | | | | | |
| Subventions d'exploitation | | | | | | |
| Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges | | | 21 781 | 27 754 | 5 973- | 21.52- |
| Autres produits | | | 580 172 | 476 222 | 103 950 | 21.83 |
| TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I) | | | 1 544 727 | 1 508 934 | 35 793 | 2.37 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (2) | | | | | | |
| Achats de marchandises | | | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | | | |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | | | | | | |
| Autres achats et charges externes* | | | 619 466 | 541 258 | 78 208 | 14.45 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 30 468 | 27 560 | 2 908 | 10.55 |
| Salaires et traitements | | | 581 866 | 455 279 | 126 587 | 27.80 |
| Charges sociales | | | 289 151 | 217 893 | 71 258 | 32.70 |
| Dotations aux amortissements et dépréciations | | | | | | |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 181 936 | 330 055 | 148 119- | 44.88- |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations | | | | | | |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations | | | | | | |
| Dotations aux provisions | | | 3 534 | 3 960 | 426- | 10.76- |
| Autres charges | | | 321 | 114 | 207 | 181.69 |
| TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II) | | | 1 706 741 | 1 576 119 | 130 622 | 8.29 |
| 1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II) | | | 162 014- | 67 185- | 94 830- | 141.15- |
| QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN | | | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | |

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

| COMPTE DE RESULTAT | Exercice N 31/08/2015 | Exercice N-1 31/08/2014 | Ecart N/N-1 | |
|--|--------------------------|----------------------------|----------------|---------------|
| | | | Euros | % |
| PRODUITS FINANCIERS | | | | |
| Produits financiers de participation (3) | 37 250 | 51 794 | 14 544- | 28.08- |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés (3) | | | | |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | 19 502 | | 19 502 | |
| Différences positives de change | | | | |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | 162 | 3 | 159 | NS |
| TOTAL V | 56 914 | 51 797 | 5 117 | 9.88 |
| CHARGES FINANCIERES | | | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | | 21 526 | 21 526- | 100.00- |
| Intérêts et charges assimilées (4) | 109 284 | 151 206 | 41 922- | 27.73- |
| Différences négatives de change | | | | |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | | |
| TOTAL VI | 109 284 | 172 733 | 63 448- | 36.73- |
| 2-RESULTAT FINANCIER (V-VI) | 52 370- | 120 935- | 68 566 | 56.70 |
| 3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI) | 214 384- | 188 120- | 26 264- | 13.96- |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 53 958 | 27 089 | 26 869 | 99.19 |
| Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges | | | | |
| TOTAL VII | 53 958 | 27 089 | 26 869 | 99.19 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 13 987 | 620 | 13 367 | NS |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 46 737 | 38 738 | 7 999 | 20.65 |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 14 890 | 14 890 | | |
| TOTAL VIII | 75 614 | 54 248 | 21 366 | 39.38 |
| 4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) | 21 656- | 27 159- | 5 504 | 20.26 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | 292 015- | 290 280- | 1 735- | 0.60- |
| TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII) | 1 655 599 | 1 587 820 | 67 779 | 4.27 |
| TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X) | 1 599 624 | 1 512 819 | 86 804 | 5.74 |
| 5-BENEFICE OU PERTE | 55 975 | 75 000 | 19 025- | 25.37- |

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(*) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

6 229 5 087

37 250 51 794

7 074 8 302

| | Exercice N 31/08/2015 | | | Exercice N-1 31/08/2014 | Ecart N/N-1 | |
|--|-----------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|--------------|
| | Brut | Amort. et dépréci. (à deduire) | Net | Net | Euros | % |
| | | | | | | |
| BILAN ACTIF | | | | | | |
| Capital souscrit non appelé (1) | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | | | |
| Frais d'établissement | 513 092 | 513 092 | | 117 500 | 117 500- | 100.00- |
| Frais de développement | | | | | | |
| Concessions, Brevets et droits similaires | 13 589 | 9 368 | 4 221 | 1 963 | 2 259 | 112.08 |
| Fonds commercial (1) | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 13 155 | | 13 155 | | 13 155 | |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | | | |
| Terrains | | | | | | |
| Constructions | | | | | | |
| Installations techniques Matériel et outillage | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 214 375 | 130 362 | 84 012 | 152 995 | 68 983- | 45.09- |
| Immobilisations en cours | | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) | | | | | | |
| Participations mises en équivalence | | | | | | |
| Autres participations | 8 115 888 | | 8 115 888 | 7 893 970 | 221 918 | 2.81 |
| Créances rattachées à des participations | 7 232 716 | | 7 232 716 | 7 789 438 | 556 722- | 7.15- |
| Autres titres immobilisés | | | | | | |
| Prêts | | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 264 102 | 2 977 | 261 125 | 222 634 | 38 492 | 17.29 |
| Total II | 16 366 917 | 655 799 | 15 711 118 | 16 178 499 | 467 381- | 2.89- |
| STOCKS ET EN COURS | | | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | | | |
| En-cours de production de services | | | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | | | |
| Marchandises | | | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 1 170 | | 1 170 | 2 682 | 1 512- | 56.38- |
| CRÉANCES (3) | | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 184 013 | | 184 013 | 504 349 | 320 336- | 63.51- |
| Autres créances | 1 082 781 | | 1 082 781 | 618 405 | 464 405 | 75.09 |
| Capital souscrit – appelé, non versé | | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | | | | 28 763 | 28 763- | 100.00- |
| Disponibilités | 77 141 | | 77 141 | 104 234 | 27 093- | 25.99- |
| Charges constatées d'avance (3) | 28 431 | | 28 431 | 19 402 | 9 029 | 46.54 |
| TOTAL III | 1 373 536 | | 1 373 536 | 1 277 834 | 95 702 | 7.49 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | | | | | | |
| Primes de remboursement des obligations (V) | | | | | | |
| Écarts de conversion actif (VI) | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI) | 17 740 453 | 655 799 | 17 084 654 | 17 456 334 | 371 680- | 2.13- |

(1) Dont droit au bail - (2) Dont à moins d'un an 7 421 818 - (3) Dont à plus d'un an 131 738

| | Exercice N 31/08/2015 | | Exercice N-1 31/08/2014 | | Ecart N/N-1 | |
|---|--------------------------|---|----------------------------|-----------------|---------------|---|
| | Euros | % | Euros | % | Euros | % |
| | | | | | | |
| BILAN PASSIF | | | | | | |
| Capital (dont versé : 3 690 406) | 3 690 406 | | 3 690 406 | | | |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 8 395 850 | | 8 395 850 | | | |
| Ecarts de réévaluation | | | | | | |
| RESERVES | | | | | | |
| Réserve légale | 41 426 | | 37 676 | 3 750 | 9.95 | |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | | | | |
| Réserves réglementées | | | | | | |
| Autres réserves | 465 462 | | 394 211 | 71 250 | 18.07 | |
| Report à nouveau | | | | | | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte) | 55 975 | | 75 000 | 19 025- | 25.37- | |
| Subventions d'investissement | | | | | | |
| Provisions réglementées | 35 328 | | 20 438 | 14 890 | 72.85 | |
| TOTAL I | 12 684 447 | | 12 613 581 | 70 865 | 0.56 | |
| Autres fonds propres | | | | | | |
| Produit des émissions de titres participatifs | | | | | | |
| Avances conditionnées | | | | | | |
| TOTAL II | | | | | | |
| Provisions | | | | | | |
| Provisions pour risques | | | | | | |
| Provisions pour charges | 15 332 | | 11 798 | 3 534 | 29.95 | |
| TOTAL III | 15 332 | | 11 798 | 3 534 | 29.95 | |
| DETTES FINANCIERES | | | | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | | | | | |
| Autres emprunts obligataires | | | | | | |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 2 206 706 | | 2 783 265 | 576 559- | 20.72- | |
| Concours bancaires courants | 89 | | 2 489 | 2 399- | 96.42- | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 1 749 681 | | 1 486 171 | 263 510 | 17.73 | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | | | | | |
| DETTES D'EXPLOITATION | | | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 213 628 | | 22 302 | 8 673- | 3.90- | |
| Dettes fiscales et sociales | 197 007 | | 315 511 | 118 504- | 37.56- | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 7 893 | | | 7 893 | | |
| Autres dettes | 9 871 | | 21 217 | 11 346- | 53.47- | |
| Comptes de régularisation | | | | | | |
| Produits constatés d'avance (1) | | | | | | |
| TOTAL IV | 4 384 875 | | 4 830 954 | 446 079- | 9.23- | |
| Ecarts de conversion passif (V) | | | | | | |
| TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V) | 17 084 654 | | 17 456 334 | 371 680- | 2.13- | |

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 768 351 2 628 244

ANNEXE EXERCICE DU 01/09/2014 AU 31/08/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 084 653.93 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 942 773.32 Euros et dégagant un bénéfice de 55 975.35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2014 au 31/08/2015.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société MOULINVEST a pris une nouvelle participation de 100% dans une société liée, la SARL IMMO BOISSET, constituée en juillet 2015.

Elle a en outre augmenté sa participation dans sa filiale SAS SCIERIE MOULIN de 95 à 99.33 %.

Elle a enfin cédé à la SAS SCIERIE MOULIN la totalité de sa participation de 95% dans la société SARL TECHNICBOIS MOULIN.

- RÉGLES ET MÉTHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice, la société MOULINVEST a eu différents types de relations avec les autres sociétés du groupe dont elle est la tête : achats et ventes de prestations de services. L'ensemble de ces relations sont régies en fonction de conventions de prestations élaborées au niveau du groupe. Il n'existe aucune autre relation avec les parties liées qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

La société MOULINVEST est toujours cotée en bourse sur le marché Alternext de Nyse Euronext.

Le 1er septembre 2011, elle a signé une convention d'intégration fiscale avec deux de ses filiales : les sociétés SCIERIE MOULIN et MOULIN BOIS ENERGIE.

Le 16 mai 2013, elle a signé une convention d'intégration fiscale avec deux autres de ses filiales : les sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE.

Le 17 septembre 2014, elle a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale TECHNICBOIS MOULIN (détenue indirecte par sa filiale SCIERIE MOULIN).

Le 31 août 2015, elle a signé une convention d'intégration fiscale avec sa filiale IMMO BOISSET.

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

| | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | |
|--|-------------------------------|---------------|----------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions |
| Frais d'établissements et de développement TOTAL | 1 206 801 | | 5 000 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL | 6 368 | | 20 375 |
| Installations générales agencements aménagements divers | 15 295 | | |
| Matériel de transport | 189 609 | | 15 263 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 30 727 | | 6 987 |
| TOTAL | 235 651 | | 22 250 |
| Autres participations | 15 683 408 | | 283 814 |
| Prêts, autres immobilisations financières | 245 113 | | 183 275 |
| TOTAL | 15 928 521 | | 467 089 |
| TOTAL GENERAL | 17 377 321 | | 514 714 |

| | Diminutions | | Valeur brute en fin d'exercice | Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice |
|---|---------------|------------------|--------------------------------|--|
| | Poste à poste | Cessions | | |
| Frais d'établissements et de développement TOTAL | | 698 708 | 513 092 | 513 092 |
| Autres immobilisations incorporelles TOTAL | | 0- | 26 744 | 26 744 |
| Installations générales agencements aménagements divers | | | 15 295 | 15 295 |
| Matériel de transport | | 36 913 | 167 959 | 167 959 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | | 6 594 | 31 120 | 31 120 |
| TOTAL | | 43 506 | 214 375 | 214 375 |
| Autres participations | | 618 618 | 15 348 604 | 15 348 604 |
| Prêts, autres immobilisations financières | | 164 285 | 264 102 | 264 102 |
| TOTAL | | 782 904 | 15 612 706 | 15 612 706 |
| TOTAL GENERAL | | 1 525 118 | 16 366 917 | 16 366 917 |

Position des entreprises liées au 31 août 2015 : 15 348 604 euros, soit la totalité des autres participations :

- dont titres de participation : 8 115 888 euros
- dont créances rattachées à des participations : 7 232 716 euros.

Les frais d'achat liés à l'acquisition des titres des sociétés FBI et SSA le 18 avril 2013 ont été immobilisés pour un montant de 74 450 euros, avec un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Au 31 août 2015, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par la SNC GILBERT DUPONT, 7 532 de ses propres actions pour une valeur globale de 52 778 euros à la clôture. La valeur d'inventaire (calculée au cours moyen de bourse du dernier mois) étant de 49 801 euros, une dépréciation a été constatée pour 2 977 euros.

Ces actions propres sont enregistrées dans le compte 277100. Les mouvements de l'exercice ont fait l'objet de plus et moins values selon la méthode FIFO : le boni global sur rachat d'actions s'élève à 5 553 euros, et le mali global sur rachat d'actions à 5 228 euros.

Au 31 août 2015, la société MOULINVEST détient, dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions géré par la SNC GILBERT DUPONT, 20 622 de ses propres actions pour une valeur globale de 136 325 euros à la clôture. La valeur d'inventaire (calculée au cours moyen de bourse du dernier mois) étant de 136 351 euros, aucune dépréciation n'a été constatée.

Ces actions propres sont enregistrées dans le compte 277101. Il n'y a eu que des achats sur l'exercice écoulé.

Etat des amortissements

| Situations et mouvements de l'exercice | Montant début d'exercice | Dotations de l'exercice | Diminutions Reprises | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Frais établissements recherche et développement TOTAL | 1 089 301 | 117 628 | 693 836 | 513 092 |
| Autres immobilisations incorporelles TOTAL | 4 406 | 4 962 | | 9 368 |
| Installations générales agencements aménagements divers | 3 185 | 3 824 | | 7 009 |
| Matériel de transport | 62 527 | 47 004 | 10 177 | 99 354 |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 16 924 | 8 519 | 1 443 | 24 000 |
| TOTAL | 82 636 | 59 346 | 11 620 | 130 362 |
| TOTAL GENERAL | 1 176 343 | 181 936 | 705 457 | 652 822 |

| Ventilation des dotations de l'exercice | Amortissements linéaires | Amortissement dégressifs | Amortissement exceptionnel | Amortissements dérogatoires | |
|--|--------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------|
| | | | | Dotations | Reprises |
| Frais étab.rech.développ. TOTAL | 117 628 | | | | |
| Autres immob.incorporelles TOTAL | 4 962 | | | | |
| Instal.générales agenc.aménag.divers | 3 824 | | | | |
| Matériel de transport | 47 004 | | | | |
| Matériel de bureau et informatique, Mobilier | 8 519 | | | | |
| Emballages récupérables et divers | | | | 14 890 | |
| TOTAL | 59 346 | | | 14 890 | |
| TOTAL GENERAL | 181 936 | | | 14 890 | |

Etat des provisions

| Provisions réglementées | Montant début d'exercice | Augmentations dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|-----------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Amortissements dérogatoires | 20 438 | 14 890 | | | 35 328 |
| TOTAL | 20 438 | 14 890 | | | 35 328 |

| Provisions pour risques et charges | Montant début d'exercice | Augmentations dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Pensions et obligations similaires | 11 798 | 3 534 | | | 15 332 |
| TOTAL | 11 798 | 3 534 | | | 15 332 |

| Provisions pour dépréciation | Montant début d'exercice | Augmentations dotations | Diminutions Montants utilisés | Diminutions Montants non utilisés | Montant fin d'exercice |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Sur autres immobilisations financières | 22 479 | | 19 502 | | 2 977 |
| TOTAL | 22 479 | | 19 502 | | 2 977 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|---------------|---------------|---------------|--|---------------|
| TOTAL GENERAL | 54 715 | 18 424 | 19 502 | | 53 637 |
| Dont dotations et reprises | | | | | |
| d'exploitation | | 3 534 | | | |
| financières | | | 19 502 | | |
| exceptionnelles | | 14 890 | | | |

Etat des échéances des créances et des dettes

| Etat des créances | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|--|------------------|------------------|----------------|
| Créances rattachées à des participations | 7 232 716 | 7 232 716 | |
| Autres immobilisations financières | 264 102 | 189 102 | 75 000 |
| Autres créances clients | 184 013 | 184 013 | |
| Personnel et comptes rattachés | 34 | 34 | |
| Impôts sur les bénéfices | 318 623 | 186 885 | 131 738 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 30 228 | 30 228 | |
| Groupe et associés | 696 146 | 696 146 | |
| Débiteurs divers | 37 750 | 37 750 | |
| Charges constatées d'avance | 28 431 | 28 431 | |
| TOTAL | 8 792 043 | 8 585 305 | 206 738 |

| Etat des dettes | Montant brut | A 1 an au plus | De 1 à 5 ans | A plus de 5 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine | 4 084 | 4 084 | | |
| Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine | 2 202 711 | 586 186 | 1 559 772 | 56 752 |
| Emprunts et dettes financières divers | 1 390 108 | 1 390 108 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 213 628 | 213 628 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 51 400 | 51 400 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 78 610 | 78 610 | | |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 54 006 | 54 006 | | |
| Autres impôts taxes et assimilés | 12 991 | 12 991 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 7 893 | 7 893 | | |
| Groupe et associés | 359 573 | 359 573 | | |
| Autres dettes | 9 871 | 9 871 | | |
| TOTAL | 4 384 875 | 2 768 351 | 1 559 772 | 56 752 |
| Emprunts remboursés en cours d'exercice | 575 532 | | | |

Position des entreprises liées :

- créances rattachées à des participations : 7 232 716 euros
- créances clients : 183 213 euros
- autres créances (dont créances fiscales et sociales, groupe et associés) : 733 548 euros
- dettes rattachées à des participations : 1 390 108 euros
- dettes fournisseurs : 7 184 euros
- autres dettes (dont dettes fiscales et sociales, groupe et associés) : 376 946 euros

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|----------------------------|------------------|-------|------------|-----------|
| | | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
| ACTIONS | 1.2000 | 3 075 338 | | | 3 075 338 |

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|---------------------------------|----------------|----------------------|
| Frais d'augmentation de capital | 513 092 | 33.33 |
| Total général | 513 092 | |

Les frais d'augmentation de capital restants au 31 août 2015 sont consécutifs aux augmentations de capital du 28 septembre 2011 (frais : 59 302 euros) et du 8 juin 2012 (frais : 453 790 euros) : ils sont amortis linéairement sur 3 ans.

Ceux consécutifs aux augmentations de capital du 29 décembre 2010 (frais : 461 115 euros) et du 7 avril 2011 (frais : 232 593 euros) sont totalement amortis et ont été annulés sur l'exercice.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

| | Valeurs | Taux d'amortissement |
|--|---------|----------------------|
| Logiciels et solutions | 13 589 | 100.00 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 13 155 | |

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Concernant les immobilisations corporelles, les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

| Catégorie | Mode | Durée |
|------------------------------|----------|---------------|
| Matériel de transport | Linéaire | de 2 à 5 ans |
| Matériel info. et de bureau | Linéaire | de 3 à 5 ans |
| Installations, agenc. divers | Linéaire | de 4 à 5 ans |
| Mobilier | Linéaire | de 4 à 10 ans |

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour ce faire. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour la société. Cette valeur d'usage est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats et aux perspectives de rentabilité des sociétés dont les titres sont détenus.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode CMP (coût moyen pondéré).

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|----------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 101 813 |
| Autres créances | 37 250 |
| Total | 139 064 |

Position des entreprises liées :

- créances clients et comptes rattachés : 101 013 euros
- autres créances : 37 250 euros

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Montant |
|--|----------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 4 084 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 84 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 152 180 |
| Dettes fiscales et sociales | 112 718 |
| Autres dettes | 7 073 |
| Total | 276 139 |

Position des entreprises liées :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés : 911 euros
- autres dettes : 7 073 euros

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

| Charges constatées d'avance | Montant |
|-----------------------------|---------------|
| Charges d'exploitation | 28 431 |
| Total | 28 431 |

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

| Répartition par secteur d'activité | Montant |
|---|----------------|
| Prestations de services à des entreprises liées | 942 773 |
| Total | 942 773 |

Rémunération des dirigeants

(Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

| Rémunérations allouées aux membres | Montant |
|--|----------------|
| des organes de direction ou de gérance | 315 300 |
| Total | 315 300 |

Les organes de direction sont le président du conseil d'administration/directeur général et les trois directeurs généraux délégués.

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

| | Personnel salarié | Personnel mis à la disposition de l'entreprise |
|--------------|-------------------|--|
| Cadres | 6 | |
| Total | 6 | |

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

| | Charges financières | Produits financiers |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| Total | 109 284 | 56 914 |
| Dont entreprises liées | 7 073 | 37 250 |

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

| | Résultat avant impôt | Impôt |
|--|----------------------|-------|
| Résultat courant | 214 384- | |
| Résultat exceptionnel (hors participation) | 21 656- | |
| Résultat comptable (hors participation) | 55 975 | |

Le résultat fiscal de la société MOULINVEST est de - 204 936 euros, ce qui génère un impôt sur les sociétés nul.

Le gain d'intégration fiscale lié au déficit d'ensemble du groupe intégré s'élève à 291 634 euros. Il permet à la société MOULINVEST de passer d'un déficit comptable de - 236 040 euros (- 214 384 - 21 656) à un bénéfice comptable de 55 975 euros (crédit d'impôt formation compris de 381 euros).

Les conventions d'intégration fiscale signées stipulent que chaque filiale intégrée (SCIERIE MOULIN, MOULIN BOIS ENERGIE, FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE et TECHNICBOIS MOULIN) constate sa charge d'impôt sur les sociétés calculée sur ses résultats propres comme en l'absence d'option pour l'intégration fiscale. Par conséquent, le différentiel d'impôt issu de l'intégration fiscale est supporté par la société mère MOULINVEST.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 70 276 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

| | Montant garanti |
|--|------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 2 100 000 |
| Total | 2 100 000 |

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

| | |
|---------------------------------------|--|
| Emprunt du | : 2 100 000 € / CREDIT AGRICOLE-SOCIETE GENERALE-BNP |
| Montant initial de cette garantie | : 2 100 000 |
| Montant restant dû en capital | : 1 602 711 |
| Date de fin d'échéance de la garantie | : 23/10/2020 |
| Nature de la sûreté réelle | : Délégation garantie actif passif/Respect ratio de levier et de gearing/Nantissement titres FBI-SSA |
| Emprunt du | : IDEM CI-DESSUS (SUITE DES GARANTIES REELLES) |
| Nature de la sûreté réelle | : Délégation contrat homme-clé Maurice Moulin 750 k€ |

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

| | | |
|---|-----------|-------------------|
| Autres engagements donnés : | | 13 344 209 |
| Caution solidaire : emp. BCME chez SCI VILLE | 1 000 000 | |
| Caution solidaire : emp. LCL-SG chez IM.VILLE | 344 942 | |
| Caution solidaire : emp.AUXIFIP/OSEO chez MBE | 8 900 000 | |
| Caution solidaire : emp. SG chez MBE | 195 439 | |
| Caution : garantie contrat EDF chez MOULIN | 56 924 | |
| Caution solidaire : emp. SG chez MOULIN | 168 062 | |
| Caution solidaire : emp. CR COOP chez MOULIN | 538 215 | |
| Caution solidaire : emp. SG chez MOULIN | 414 088 | |
| Caution solidaire : emp. CALHL chez MOULIN | 108 783 | |
| Caution solidaire : emp. CE chez MOULIN | 557 491 | |
| Caution solidaire : emp. ARKEA chez MOULIN | 378 910 | |
| Caution solidaire : emp. BNP chez FBI | 279 046 | |
| Caution solidaire : emp. SG chez FBI | 271 317 | |
| Caution solidaire : emp. SG chez FBI | 30 992 | |
| Caution : ligne crédit SG chez TECHNICBOIS | 100 000 | |
| Total (1) | | 13 344 209 |
| (1) Dont concernant les filiales | | 13 344 209 |

SUITE DES ENGAGEMENTS DONNES :

- Caution : ligne crédit CAG chez LIFECO = 50 000 €
 - Caution : ligne crédit SG chez LIFECO = 350 000 €
 - Caution : garantie autonome sur ligne crédit ATRADIUS chez LIFECO = 1 000 000 €
 - Caution : crédit-bail SG chez FBI (montant initial : 387 704 €) = 332 823 €
- TOTAL ENGAGEMENTS DONNES : 15 077 032 €, concernant entièrement les filiales.

Concernant l'emprunt de la société MOULIN BOIS ENERGIE auprès d'AUXIFIP et OSEO, la SA MOULINVEST s'est engagée à maintenir sa participation dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE jusqu'au terme du contrat.

La SA MOULINVEST a en outre autorisé l'affectation en nantissement de l'intégralité des actions qu'elle détient dans le capital de la société MOULIN BOIS ENERGIE au profit d'AUXIFIP et OSEO pour l'emprunt contracté auprès de ces organismes par MOULIN BOIS ENERGIE.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SCIERIE MOULIN réunie extraordinairement le 12 octobre 2011, le compte courant MOULINVEST est bloqué à hauteur de 1 000 000 € chez la SCIERIE MOULIN, en garantie du financement d'un parc à grumes en co-baillage consenti par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, la Banque Rhône-Alpes, la Caisse d'Épargne et la Banque Populaire Rives de Paris.

Concernant le crédit-bail de la société MOULIN auprès d'ARKEA et NATIXIS, la SA MOULINVEST a souscrit un engagement de paiement des loyers et de poursuite de location jusqu'au terme du contrat.

Engagements reçus

| | |
|--|------------------|
| Participation en risque d'OSEO : garantie 80% emp. OSEO 1.5M | 1 200 000 |
| Garantie BPI France : 30% encours du prêt LBO 2.1 M€ | 480 813 |
| Total | 1 680 813 |

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

| Nature | Terrains | Constructions | Instal. Matériel et Outillage | Autres | Total |
|----------------------------|----------|---------------|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Valeur d'origine | | | | 30 496 | 30 496 |
| Amortissements | | | | | |
| - dotations de l'exercice | | | | 3 342 | 3 342 |
| Total | | | | 3 342 | 3 342 |
| Redevances payées | | | | | |
| - exercice | | | | 3 700 | 3 700 |
| Total | | | | 3 700 | 3 700 |
| Redevances restant à payer | | | | | |
| - à un an au plus | | | | 7 400 | 7 400 |
| - entre 1 et 5 ans | | | | 18 499 | 18 499 |
| Total | | | | 25 898 | 25 898 |

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée en provision pour risques et charges.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- méthode retenue : droits proratisés temporis (avec progression des salaires de 1%)
- rotation lente
- taux d'actualisation : 2.09 %
- taux de charges sociales : 46.56 %

| | Dirigeants | Autres | Provisions |
|---|------------|--------|------------|
| Pensions et indemnités assimilées | 5 206 | 10 126 | 15 332 |
| Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour | | | |

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(Code du Commerce Art. 123-198; PCG Art. 531-2/20, Art. 532-11 et Art. 532-12)

| Nature des différences temporaires | Montant |
|------------------------------------|---------------|
| Accroissements | |
| Provisions réglementées : | |
| - amortissements dérogatoires | 35 328 |
| Total des accroissements | 35 328 |
| Allègements | |
| Autres : | |
| - Provision pour retraite | 3 534 |
| Total des allègements | 3 534 |

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(Code du Commerce Art. R 123-197 5°; PCG Art. 531-3)

| Dénomination sociale | Forme | Capital | Siège social |
|----------------------|-------|-----------|---------------------------------|
| MOULINVEST | SA | 3 690 406 | Z.A. de Ville 43220 DUNIÈRES |

Liste des filiales et participations

(code du Commerce Art. L.233-15 et Art. R.123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

| Société | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis et non remboursés | Cautions et avais donnés par la société | Chiffre d'affaires du dernier exercice | Résultat net du dernier exercice | Dividendes encaissés par la société |
|--|-----------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------|--|---|--|----------------------------------|-------------------------------------|
| | | | | brute | nette | | | | | |
| A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS | | | | | | | | | | |
| Filiales détenues à + de 50% | | | | | | | | | | |
| - SAS SCIERIE MOULIN | 2 314 338 | 1 091 676 | 99,33 | 1 743 137 | 1 743 137 | 4 037 133 | | 23 864 966 | 35 882- | |
| - SAS MOULIN BOIS ENERGIE | 2 425 000 | 2 141 904 | 90,00 | 2 182 500 | 2 182 500 | 2 640 867 | | 12 948 085 | 623 575 | |
| - SAS FRANCE BOIS IMPREGNES | 2 550 000 | 6 290 672 | 100,00 | 3 526 000 | 3 526 000 | 301 130- | | 15 454 696 | 269 098 | |
| - SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE | 40 000 | 1 620 132 | 100,00 | 574 000 | 574 000 | 1 088 977- | | 2 186 560 | 70 502 | |
| - SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE | 6 001 | 30 928- | 66,67 | 4 001 | 4 001 | | | 4 152 307 | 29 097- | |
| - SARL IMMO BOISSET | 10 000 | 2 666- | 100,00 | 10 000 | 10 000 | | | | 2 666- | |
| Participations détenues entre 10 et 50 % | | | | | | | | | | |
| - SARL IMMOBILIER DE VILLE | 10 000 | 73 313- | 10,00 | 1 000 | 1 000 | | | 512 831 | 28 283 | |
| B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX | | | | | | | | | | |
| - Filiales non reprises en A | | | | | | | | | | |
| - Participations non reprises en A | | | | | | | | | | |

Pour le montant des cautions et avais donnés par la société MOULINVEST à ses filiales : se reporter au paragraphe «ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS : Engagements donnés» de la présente annexe.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

| Nature | Montant | imputé au compte |
|--|---------------|------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| - Prix de vente des immobilisations cédées | 32 854 | 77500000 |
| - Prix de vente des immobilisations cédées | 15 551 | 77500200 |
| - Boni sur rachat d'actions | 5 553 | 77830000 |
| Total | 53 958 | |
| Charges exceptionnelles | | |
| - Penalités et amendes | 5 541 | 67120000 |
| - Autres charges exceptionnelles | 8 446 | 67180000 |
| - Valeur nette comptable éléments cédés | 41 508 | 67500000 |
| - Mali sur rachat d'actions | 5 228 | 67830000 |
| - Dotations amortissements dérogatoires | 14 890 | 68725000 |
| Total | 75 613 | |

Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

| Nature | Montant |
|---|---------------|
| Avantages en nature véhicules | 18 059 |
| Remboursement assurance | 3 478 |
| Refacturations de frais à la charge de sociétés liées | 244 |
| Total | 21 781 |



Z.A. de Ville - 43220 Dunières
Tél. 04 71 61 70 02

www.moulinvest.com